



La mobilisation
des programmes et
financements européens
en faveur de
l'ESS en France

État des lieux

RepèrESS

Version présentée lors du colloque
« Europe & ESS : l'heure est venue ! »
le 12 janvier 2018 à Lille

Sommaire

Sommaire	p. 3
Éditorial	p. 4
Pourquoi cette publication et pour quoi ? Les intentions du RTES et de l'Avise.....	p. 6
Les fonds et programmes européens : des leviers de financement pour l'ESS	p. 8
La stratégie Europe 2020.....	p. 8
Les fonds structurels d'investissement (FESI)	p. 9
D'autres programmes européens	p. 16
Quelques clés pour la mise en oeuvre des projets.....	p. 19
La prise en compte de l'ESS dans certains programmes opérationnels régionaux	p. 23
Bourgogne Franche Comté / Franche Comté.....	p. 24
Bretagne.....	p. 26
Grand Est / Alsace.....	p. 28
Hauts de France / Picardie.....	p. 32
Ile de France.....	p. 34
Nouvelle Aquitaine / Aquitaine	p. 36
Occitanie / Languedoc Roussillon & Midi Pyrénées.....	p. 38



Plus que jamais notre société a besoin d'économie sociale et solidaire ! Plus que jamais les collectivités ont besoin d'Europe !

Le projet de l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui en forte résonance avec le projet européen issu du Livre Blanc et de la Stratégie 2020 : permettre, partout en Europe, la mise en place d'un développement performant, durable et inclusif. Les acteurs de cette économie s'y emploient au quotidien comme à long terme, dans leurs associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales. Les collectivités les soutiennent dans cet effort, affirmant de plus en plus leur rôle dans la formalisation et la mise en œuvre de politiques publiques territoriales de développement de l'ESS.

Et pourtant, en comparaison avec de nombreuses villes, districts et régions de Méditerranée, de Scandinavie ou encore des espaces anglo-saxons et même de l'ancien bloc de l'est, les collectivités françaises sont encore bien timides dans la recherche d'appuis ou de partenariats européens.

Alors que les fonds structurels, comme le FEDER ou le FSE, se sont très largement ouverts à l'ESS, de même que des programmes tels qu'INTERREG ou URBACT, peu de communes, agglomérations et Départements les mobilisent au service de l'économie sociale et solidaire. Les Régions elles-mêmes, ayant à l'issue de la loi NOTRe la maîtrise de l'essentiel des fonds structurels, étreignent tout juste leur rôle d'orientation stratégique et de stimulation des projets locaux,

Les collectivités françaises doivent sortir de leur pudeur européenne ! Elles fédèrent des acteurs et des territoires disposant d'un patrimoine historique sans égal en matière d'économie sociale, capables d'une forte inventivité en matière d'innovation sociale et d'une grande agilité dans le partenariat avec l'économie conventionnelle. L'Europe est là pour appuyer et enrichir ces dynamiques, pour contribuer à les valoriser et les diffuser.

Le RTES s'emploie, avec ses partenaires, à promouvoir cette ouverture européenne et permettre aux collectivités françaises d'y accéder plus facilement. J'espère que nos différentes rencontres et formations, de même que le présent état des lieux, y contribueront à la hauteur de vos attentes.

Christiane Bouchart,
Présidente du RTES



Par les valeurs et les caractéristiques qu'elles portent - solidarité, utilité sociale, innovation, diversité des secteurs d'activité, fort potentiel de création d'emplois, ... - les structures de l'ESS s'inscrivent pleinement dans la stratégie européenne au service d'une économie intelligente, durable et inclusive.

La dernière décennie l'a montré : l'Union européenne doit compter sur l'économie sociale et solidaire pour relever les défis auxquels elle fait face en matière de croissance et d'emploi.

En effet, les structures d'utilité sociale sont porteuses de solutions nouvelles et créatrices d'emplois de qualité. A l'échelle de l'Union européenne, un quart des nouvelles entreprises créées chaque année relève de l'ESS. Parmi elles, les entrepreneurs sociaux, qui sont au cœur de l'innovation sociale sur les territoires, sont les employeurs de demain. A travers leurs projets, ils créent des emplois non délocalisables pour répondre à des besoins non couverts sur nos territoires et sont un facteur d'égalité des chances pour une société plus inclusive et donc plus juste.

C'est pour cela que l'Avise accompagne chaque jour ces structures pour qu'elles puissent consolider leurs activités et changer d'échelle. Ce changement passe aussi par l'Europe, réservoir précieux de bonnes pratiques mais aussi d'opportunités partenariales et financières dans lequel il faut savoir aller puiser.

Cependant, nous ne pourrons pleinement bénéficier de ces opportunités sans une véritable politique européenne d'économie sociale qui prendrait en compte la réalité et la diversité des entreprises de l'ESS en Europe. Cette politique doit permettre de redéfinir les notions propres à l'ESS, telles que la non lucrativité, de manière à lever les freins à son développement. En cette nouvelle année, souhaitons, comme le présage si bien ce colloque « ESS et Europe », que l'heure soit venue !

Jérôme Saddier,
Président de l'Avise

Pourquoi cette publication et pour quoi ?

Les intentions du RTES et de l'Avisé

Le contexte de la publication : la mission Europe du RTES et la vocation européenne de l'Avisé



Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire fédère plus de 115 collectivités en 2017 (communes, intercommunalités, Départements, Régions) qui s'engagent pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Il représente des sensibilités politiques diverses, mais qui se reconnaissent toutes, au-delà de leurs différences, dans la promotion d'une économie à visée humaine, démocratique et innovante socialement.

Le RTES agit pour :

- Promouvoir les initiatives des territoires,
- Valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées,
- Favoriser le transfert des bonnes pratiques,
- Rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Plus généralement, il s'agit de développer avec l'ensemble des acteurs un autre mode de développement, qui, échappant à la seule logique marchande, est en capacité d'apporter des réponses aux défis économiques, sociaux et écologiques.

L'association œuvre depuis son origine sur le plan européen, en relayant les intérêts et attentes de ses adhérents à l'échelle européenne et en poussant l'inscription de l'ESS dans l'agenda des institutions européennes.

Parmi les actions mises en place par le RTES autour de la dimension européenne figurent notamment :

- Repérage de bonnes pratiques des adhérents du RTES et, au-delà, des collectivités françaises, dans la mobilisation des leviers européens au service de l'ESS
- Veille et suivi de l'agenda ESS/innovation sociale de l'Union européenne et en particulier les travaux du GECES, Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social, et ceux de la Commission Europe du Conseil Supérieur français de l'ESS (CSESS), instances dans lesquelles siège le RTES
- Constitution de synthèses bibliographiques et suivi de la place de l'ESS dans les Programmes Opérationnels des fonds européens (FSE et FEDER en régions, autres programmes mobilisables)
- Organisation d'événements RTES Europe pour ancrer la démarche auprès des collectivités françaises, conforter un réseau de partenaires européens et mieux inscrire les collectivités et leurs réseaux dans l'agenda de la préparation des futurs fonds structurels. Le premier a eu lieu à Paris le 16/01/15, le second à Lille le 12/01/18.

Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avisé agit pour le développement de l'ESS en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité. Elle repère et qualifie des besoins en ingénierie, imagine des réponses, expérimente puis déploie des solutions innovantes, en veillant à l'implication des bénéficiaires de ses actions.

Dans une démarche partenariale, l'Avisé travaille avec toutes les parties prenantes engagées dans l'ESS et participe à la mise en œuvre de politiques publiques et de programmes d'action dédiés. Positionnée au niveau national, elle s'appuie sur les têtes de réseaux de l'ESS et les acteurs territoriaux pour renforcer localement l'impact de ses actions ; elle promeut également ses activités au niveau européen.

L'Avisé est également organisme intermédiaire du Fonds Social Européen (FSE) au niveau national depuis 2004 et accompagne à ce titre des porteurs de projets dans la gestion de leur opération FSE. Dans le cadre du programme opérationnel national du FSE pour l'emploi et l'inclusion 2014-2020, l'Avisé gère par délégation de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP) une subvention globale.

Ces crédits FSE participent au financement de projets menés par l'Avisé et de projets portés par des structures d'utilité sociale sur les thèmes de l'insertion par l'activité économique et de l'Innovation sociale notamment.

De plus, l'Avisé développe la dimension européenne de ses actions en participant aux travaux des instances et réseaux communautaires et en effectuant une veille qualifiée sur l'Europe et l'économie sociale et notamment sur les financements européens. Elle participe aux travaux du Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), ainsi qu'aux travaux de la commission « Europe » du Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) et est membre des réseaux européens DIESIS (European research and development service for the social economy) et Euclid Network. Elle participe également à un projet européen « Favoriser l'information, la consultation, les droits de participation pour aider les entreprises sociales à se développer » avec DIESIS qui se déroule de fin 2017 à septembre 2019. Dans le cadre de ce projet, deux bonnes pratiques d'entreprises sociales seront analysées et présentées en France. Enfin, des articles sur l'Europe et l'ESS sont régulièrement publiés sur son portail avise.org.

Publication « La mobilisation des programmes et financements européens en faveur de l'ESS en France »

Ce document constitue une première version d'une publication à paraître en mars 2018 dont les objectifs sont les suivants :

- Rédiger et éditer un guide du lien entre ESS, Europe et rôle des collectivités/autorités locales à destination des adhérents actuels et potentiels et des partenaires du RTES et de l'Avisé.
- Faire le point sur l'avancée des principaux leviers européens pour l'ESS mis en avant par le GECES et le CSESS. Ce point sera intégré à l'ouvrage après le colloque du 12/01/17.
- Faire œuvre de pédagogie autour des programmes et financements européens et de leur accessibilité pour les politiques publiques locales ESS et les acteurs ESS eux-mêmes.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Apporter aux collectivités des informations sur les dispositifs et les financements européens au service de l'ESS, et des éléments pour mieux appréhender les enjeux et impacts de leurs actions dans ce domaine.
- Contribuer à sensibiliser collectivités et acteurs aux enjeux européens, et à renforcer le rôle clé des collectivités locales dans la construction d'une Europe plus solidaire.
- Renforcer les partenariats entre le RTES, l'Avisé et les réseaux de collectivités sur la thématique Europe et ESS.

Cette première version dresse un état des lieux de la mobilisation des programmes et financements européens par les collectivités en France (PO et fonds structurels, autres programmes).

- Il s'agit d'une mise à jour de la publication réalisée en janvier 2015 par le RTES et l'Avisé.

Le plan est le suivant :

- La présente introduction qui situe le contexte de rédaction du document (partie 1)
- Une présentation générale des dispositifs et fonds européens mobilisables pour le soutien aux politiques et projets ESS des collectivités et de leurs partenaires (partie 2)
- Un inventaire, non exhaustif, de la mobilisation des programmes opérationnels FEDER/FSE et autres leviers européens pour l'ESS par certaines régions françaises (partie 3).

Les fonds et programmes européens : Des leviers de financement pour l'ESS

La stratégie Europe 2020

En 2010, la Commission Européenne lançait la « Stratégie Europe 2020 » pour faire face à la crise financière et préparer l'économie pour la décennie à venir, avec la poursuite d'une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Cette stratégie doit permettre d'atteindre des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Les politiques européennes devront viser l'un de ces 3 objectifs prioritaires à l'aune de 5 objectifs chiffrés. Ceux-ci font clairement écho aux enjeux portés par l'économie sociale et solidaire.

La Stratégie Europe 2020 en 5 objectifs

- **Emploi** : porter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à 75%
- **Recherche & Développement** : investir dans la R&D à hauteur de 3 % du PIB de l'UE
- **Changement climatique et énergie** : atteindre les objectifs 20/20/20 (- 20 % d'émission de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 ; + 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie ; + 20 % d'efficacité énergétique)
- **Éducation** : réduire à moins de 10 % le décrochage scolaire ; atteindre un taux de 40 % de jeunes diplômés
- **Pauvreté et exclusion sociale** : réduire de 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un processus de régionalisation

Pour la programmation 2014/2020, la Commission européenne a souhaité donner davantage de responsabilités aux territoires, tant en matière d'orientation stratégique qu'en matière de gestion des crédits. Chaque Région a donc été invitée à établir une **stratégie régionale d'innovation (SRI)** de manière à concentrer les ressources sur les domaines d'innovation dont le potentiel de croissance est le plus important au regard des atouts et des contraintes de leur territoire.

Condition sine qua non pour bénéficier des fonds européens, cette spécialisation intelligente (smart specialisation strategy) et cette concentration thématique ont servi de cadre stratégique pour la définition des programmes opérationnels régionaux (POR), dans l'idée de renforcer les synergies entre les différents instruments financiers européens.

Les Régions françaises bénéficient ainsi, pour une grande partie des fonds, notamment FEDER et FSE, de leur propre enveloppe pour mener à bien leur politique d'investissement autour d'objectifs restreints, adaptés aux enjeux de leur territoire et au regard d'une stratégie définie localement.

En poursuivant ce processus de régionalisation, l'UE réaffirme un principe fort de sa politique : réduire les disparités économiques et sociales entre les régions européennes en rendant les territoires plus compétitifs, à travers le respect de la subsidiarité, de la construction locale des politiques de développement.

Afin de concentrer les crédits sur les régions qui en ont le plus besoin, l'UE s'appuie par ailleurs sur un système de catégorisation des régions. Ce maillage territorial a des conséquences sur la répartition des crédits, les taux de cofinancement et les thématiques sur lesquelles les Régions peuvent programmer leurs engagements.

Les 3 catégories de régions en France

- **Régions moins développées** : PIB/hab inférieur à 75% de la moyenne européenne
>>> Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte.
- **Régions en transition** : PIB/hab compris entre 75% et 90% de la moyenne européenne
>>> Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Basse Normandie, Lorraine, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Corse.
- **Régions plus développées** : PIB/hab supérieur à 90% de la moyenne européenne
>>> Ile-de-France, Haute-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Alsace, Rhône Alpes, PACA, Midi-Pyrénées, Aquitaine.

Les fonds structurels d'investissement (FESI)

Dotée d'un budget de 351 milliards d'euros pour la période 2014-2020, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union représente 34% du budget de l'UE¹. Ces crédits alimentent divers instruments financiers qui constituent l'essentiel de la politique régionale de l'Union, aux premiers rangs desquels le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE).

L'UE consacre également 420 milliards d'euros pour sa politique de croissance durable dont 105 milliards d'euros destinés à soutenir la politique commune de la pêche, le développement rural et les différentes mesures environnementales. Ces crédits d'engagement alimentent quant à eux le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Ces différents fonds forment, avec le FSE, le FEDER et le fonds de cohésion, les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) qui représentent 44% du budget de l'UE et constituent désormais le premier poste de dépenses de l'Europe.

Pour la période 2014/2020, la France bénéficie d'un budget global d'environ 27 milliards d'euros répartis comme suit :

- 15,5 milliards d'euros de fonds structurels FEDER et FSE
- 11,4 milliards d'euros de fonds FEADER
- 588 millions d'euros de fonds FEAMP

Les FESI sont un levier de financement important pour l'économie sociale et solidaire (ESS) et contribuent à la réalisation de nombreuses initiatives dans des domaines aussi variés que l'emploi, l'énergie, le transport, la création d'entreprise, ou encore la recherche et l'innovation, et notamment l'innovation sociale.

Le Fonds Social Européen (FSE)



L'objectif premier du FSE est de **soutenir la création d'emplois de meilleure qualité et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens**, prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés etc.).

La gestion des crédits du FSE est répartie, en fonction des différents niveaux de compétences publiques en France, entre :

- les **Conseils régionaux** qui gèrent 35 % de l'enveloppe au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.
- l'**Etat** qui gère les 65 % restants, au titre principalement de la lutte contre la pauvreté, de l'accès à l'emploi et de la formation des chômeurs pour son propre compte. A noter que près d'un tiers de cette enveloppe est géré, sur le volet dit « déconcentré », par les Conseils départementaux qui portent les compétences de la solidarité (lutte contre la pauvreté, inclusion sociale/insertion).

Cette répartition des crédits a permis de donner davantage de responsabilités aux Régions et colle au plus près des enjeux territoriaux. En revanche, la lisibilité de la gestion du FSE s'est complexifiée puisque plusieurs **Programmes Opérationnels** coexistent et plusieurs organismes sont habilités à gérer ces crédits :

Programme Opérationnel national (POn) et Programmes Opérationnels Régionaux (POR)

- **Un PO national (POn)**¹ FSE porté par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), ses relais sur le territoire, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et leurs interlocuteurs départementaux des Unités Territoriales (UT DIRECCTE) ;
- **26 PO régionaux (POR)**² FEDER-FSE portés par les Conseils régionaux, à l'échelle de chaque ancienne région administrative, ainsi que par plusieurs autres collectivités territoriales qui font office d'organisme intermédiaire (OI) par délégation de crédits.

¹ Pour accéder au POn : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional>

² Pour accéder aux POR : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional>

Alors que la France ne compte plus que 17 régions administratives depuis 2016, les POR restent à l'ancienne maille des 26 ex-Régions, ce qui n'est pas sans compliquer les choses pour la gestion et le suivi des dossiers, comme on l'analysera plus loin.



¹ Source: http://ec.europa.eu/budget/mff/figures/index_fr.htm

Les Programmes Opérationnels sont l'expression des choix et priorités politiques négociées entre les collectivités gestionnaires, l'État et la Commission européenne. Ils se déclinent techniquement en **Documents de Mise en Oeuvre (DOMO)**², rédigés par les services de l'instance gestionnaire, et explicitant les différentes procédures d'éligibilité, d'appel d'offre, de règlement budgétaire et financier.

Par nature, le FSE est le fonds le plus proche des initiatives d'utilité sociale que l'on retrouve notamment dans l'ESS. Au niveau régional, le soutien aux projets de l'ESS est variable d'une région à une autre. Chaque PO régional doit ainsi faire l'objet d'une lecture attentive pour identifier les éventuelles opportunités de financement dans ce secteur (voir partie 3 : la prise en compte de l'ESS dans les programmes opérationnels régionaux).

Au niveau national, un objectif spécifique est dédié à l'ESS au titre de l'Axe 3 du POn. Il vise à « *développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'ESS* ».

D'autres axes peuvent également permettre de bénéficier d'un cofinancement puisque l'un d'eux vise par exemple à « *développer et consolider des structures d'utilité sociale (créations et reprises)* ». L'Avisé – en tant qu'Organisme Intermédiaire sur le volet national – publie régulièrement des appels à projet sur ces axes. En 2015, l'Avisé a ainsi publié deux appels à projets à destination des structures de l'ESS: l'un sur l'accompagnement des processus de changement d'échelle des innovations sociales³, l'autre sur la construction des liens entre acheteurs privés et publics et structures d'insertion par l'activité économique à travers le déploiement d'initiatives innovantes⁴. De nouveaux appels à projets seront lancés par l'Avisé début 2018.

Quelques chiffres :

Au 30 juin 2017 en France, plus de 18 000 projets ont été financés par le FSE pour un montant total de 11,8 Mds d'euros et 5,1 Mds de fonds européens.

L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)



Le programme Initiative pour l'emploi des jeunes, géré par les régions et l'Etat sur des fonds FSE, finance **les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni**

² Les DOMO relatifs aux PO régionaux sont accessibles via la sollicitation des services Europe de chaque Conseil régional.

³ <http://qui-sommes-nous.avisé.org/presentation/organisme-intermediaire/appel-a-projets-innovation-sociale/>

⁴ <http://qui-sommes-nous.avisé.org/presentation/organisme-intermediaire/appel-a-projets-iae/>

en emploi, ni en études, ni en formations (NEET) résidant dans les 13 régions et les 3 départements français éligibles (Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne et Seine-Saint-Denis).

Ce programme doit contribuer à la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse, conformément à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013 : les Etats Membres se sont engagés à ce que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent bénéficier d'une offre d'emploi de qualité, d'une formation continue, d'un apprentissage, ou d'un stage dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou la fin de leurs études.

Types d'actions soutenues :

- le repérage des NEET via le renforcement des dispositifs et outils existants ;
- l'accompagnement personnalisé des NEET dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi ;
- l'aide à l'insertion professionnelle via des nouvelles possibilités d'immersion en milieu professionnel et en entrepreneuriat ;
- l'accès en formation certifiante, préqualifiante ou qualifiante, en particulier par une voie de deuxième chance ou par l'apprentissage.

Aspects financiers :

620 M€ sur 2014-2015 dédiés à la lutte contre le chômage des jeunes (310 M€ d'IEJ sont adossés à 310 M€ de FSE). Le taux de cofinancement s'élève à 92 % maximum du coût global du projet (46 % de FSE et 46 % d'IEJ).

Pour en savoir plus : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/L-IEJ-qu-est-ce-que-c-est> - suivi de l'IEJ dans chaque région : DIRECCTE et Conseil régional, service FSE.

Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) en Seine-Saint-Denis

Compte tenu de ses spécificités, l'Île-de-France bénéficie, pour le département de Seine-Saint-Denis, d'une enveloppe régionale d'IEJ s'élevant fin 2017 à 5,8 M€.

Ces crédits doivent permettre de sécuriser les parcours d'insertion par la formation pré-qualifiante et qualifiante, en accompagnant les jeunes inscrits en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) (construction des relations aux entreprises, acquisition des codes de l'entreprise, etc.) ou encore en encourageant l'insertion des jeunes (NEET) par l'activité économique (Structures d'Insertion par l'Activité Economique).

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



Le FEDER a pour vocation de **renforcer la cohésion économique et sociale des régions en soutenant le développement des économies régionales et leur innovation**. Les investissements se concentrent sur plusieurs domaines prioritaires : l'innovation et la recherche, le soutien aux petites et moyennes entreprises (TPE/PME), l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'approche se voulant territoriale, en écho à la spécialisation intelligente des territoires, la gestion du FEDER est mise en œuvre en totalité par les Conseils régionaux qui pilotent l'ensemble de la programmation et des crédits. Ceci a constitué une petite révolution dans la répartition des compétences entre l'Etat français, jusqu'à présent gestionnaire exclusif des fonds européens (à l'exception de l'expérimentation alsacienne), et les Conseils régionaux, héritiers de cette gestion pour 100% du FEDER et 35% du FSE depuis 2014.

Par ailleurs, le FEDER et le FSE sont intégrés au sein d'un même PO régional FEDER-FSE afin de limiter le nombre de PO ; ceci répond à la volonté de la Commission européenne de créer des synergies opérationnelles entre les FESI, dans des démarches dites inter-fonds. On notera l'exception de la Région Alsace qui a choisi d'élaborer deux programmes distincts entre le FSE et le FEDER, après avoir expérimenté entre 2008 et 2014 une gestion déléguée de ces fonds.

Alors que, dans les précédentes périodes de programmation, il était rare de voir des projets ESS soutenus par le FEDER, c'est beaucoup plus fréquent dans la période actuelle. On peut citer le PO FEDER Alsace qui a permis de soutenir un projet Emmaüs, sur la base de l'objectif de promotion des entreprises de l'ESS, en tant que levier significatif de l'amélioration de la compétitivité des PME⁵.

Le FEDER, précédemment centré sur l'économie conventionnelle, s'est en effet ouvert à l'ESS via des objectifs stratégiques des PO tels que le soutien aux TPE/PME quel que soit leur statut, le développement de l'économie de proximité ou encore l'innovation sous toutes ses formes, technologique autant qu'organisationnelle ou sociale. La stratégie 2020 permet ainsi d'intégrer beaucoup plus directement l'ESS dans le courant d'une économie performante, durable et inclusive ; de même, en France, l'évolution de l'image globale de l'ESS, à travers notamment la loi du 31 juillet 2014 et le développement des concepts et pratiques d'entrepreneuriat social, ont contribué aussi à un tel rapprochement.

⁵ Voir encadré Programme opérationnel FEDER Alsace 2014-2020. Réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons - Communauté EMMAÛS Centre Alsace à Scherwiller en chapitre 3.

Les investissements territoriaux intégrés (ITI)



Le FEDER abonde par ailleurs les **investissements territoriaux intégrés (ITI)** dont la gestion et le pilotage sont assurés par différentes collectivités locales, principalement des intercommunalités, par délégation des Régions.

Articulant les fonds FEDER et FSE, ces initiatives, qui s'inscrivent dans le prolongement des Projets Urbains Intégrés de la précédente programmation, **visent à répondre aux enjeux spécifiques des espaces urbains, dans une perspective de développement durable et solidaire et de rééquilibrage territorial**. Un accord politique a été ainsi scellé entre l'Etat français et la Commission pour mobiliser sur les espaces urbains, et en particulier les quartiers en politique de la ville, un minimum de 11% du montant total des PO FEDER/FSE.

Dans cette perspective, de nombreuses collectivités urbaines encouragent le développement socioéconomique dans les quartiers, via notamment l'ESS, suite aux appels à projets que les Régions ont lancé auprès d'elles au titre des ITI. C'est le cas par exemple de Plaine Commune, en Ile-de-France : dotée d'une enveloppe de 7,1 millions d'euros pour la période de programmation, Plaine Commune consacrera 1,29 millions au soutien à la création d'activités.

L'exemple des ITI de la Région PACA : le développement des quartiers à travers le service aux habitants et la mobilité

La Région Sud PACA a choisi, via les ITI, de soutenir le développement urbain durable par le biais d'une approche urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires de quatre agglomérations : Marseille Provence, Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée et Grand Avignon.

Les 3 priorités poursuivies sont :

1. Développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires : l'objectif est d'inscrire les quartiers prioritaires dans des dynamiques économiques et commerciales de qualité, permettant de créer de manière durable des activités et des emplois sur ces territoires afin de lutter contre des taux de chômage très élevés.

2. Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires, par la mise en œuvre de services sociaux et sanitaires adaptés : les quartiers prioritaires se caractérisent par une population jeune, sans emploi, des familles nombreuses ou monoparentales, et une très grande précarité économique.

L'accès à des services sociaux et sanitaires adaptés constitue la première étape indispensable pour l'accès à un emploi pour des populations qui sont souvent dans des situations très difficiles et incompatibles avec l'exercice d'un travail.

Il s'agira d'actions permettant aux populations en recherche d'emploi de faire garder leurs enfants, ou simplement d'accéder à des soins leur permettant d'améliorer leur employabilité et de limiter un absentéisme pénalisant leur parcours professionnel : crèche, maison de santé.

3. Développer une offre de mobilité propre et durable : dans les grandes aires métropolitaines, la congestion des axes routiers et la dégradation de la qualité de l'air appellent des réponses adaptées. Dans les quartiers sensibles, il s'agira de développer une offre de mobilité propre et durable, favorisant la mobilité des populations vivant dans ces quartiers, condition essentielle d'employabilité, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de ces quartiers situés en zone urbaine, au cœur des pics de pollution.

L'objectif visé est double : renforcer l'interconnexion des réseaux de transport et favoriser le développement de nouveaux modes de déplacement, par exemple autour de l'usage de véhicules propres, l'autopartage.

Pour en savoir plus sur les ITI : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/iti_fr.pdf ; [http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Approche-integree-de-developpement-territorial-2014-2020/\(language\)/fre-FR](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Approche-integree-de-developpement-territorial-2014-2020/(language)/fre-FR)
Les ITI sont suivis en France par le Réseau Europe Urbain, basé au Commissariat Général à l'Égalité des territoires (CGET).

Les programmes de coopération territoriale

Les programmes de coopération territoriale visent à **associer des porteurs de projets de différents pays de l'Union européenne pour financer leurs projets dans les domaines du développement rural, urbain et côtier**, mais aussi dans des domaines variés tels que l'emploi, les services publics, l'environnement, la santé, la culture, etc. Pour la période 2014-2020, la France participe à 23 programmes de coopération.

La plupart de ces programmes sont financés sur des fonds FEDER. C'est le cas notamment du programme européen INTERREG qui vise à **promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes** en restant fidèle à cette approche territoriale qui caractérise le FEDER.

INTERREG

Doté de 10 milliards d'euros, le programme Interreg V finance des projets de coopération élaborés selon une répartition des régions européennes par zones comme suit :

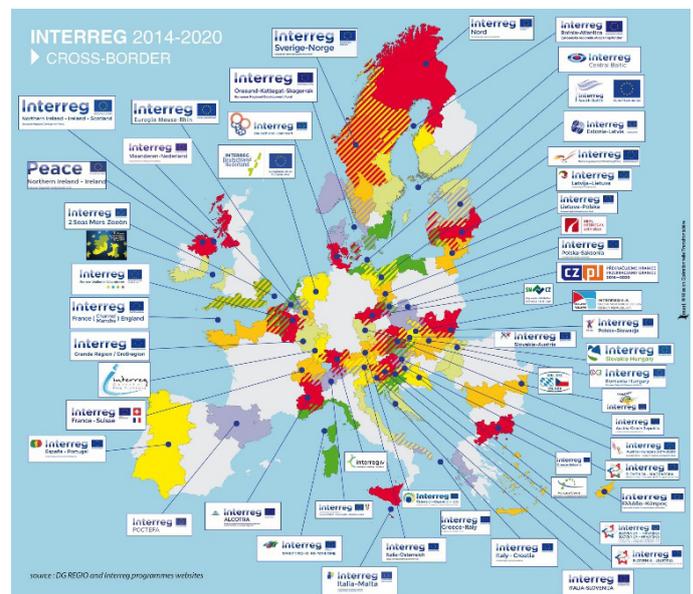
A : régions transfrontalières (voir carte ci-après) visent le développement régional intégré entre régions frontalières. En France, les régions Grand-Est, Hauts-de-France, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, la Corse et les Régions Ultrapépériphériques par exemple participent à ce programme.

B : régions transnationales visent la constitution de grands groupes de régions européennes. Les territoires français du nord-ouest sont éligibles à l'espace « North West Europe » qui comprend également une partie de l'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, le Royaume-Unis et l'Irlande. D'autres grands groupes concernent la France, comme « South West Europe », « Atlantic Area », « Alpine Space » ou encore « Amazonia » pour la Guyane.

C : régions interrégionales visent les échanges d'informations et le partage d'expériences. Cette composante comprend quatre programmes de coopération interrégionales dont le programme URBACT (voir ci-après).

Les projets soutenus doivent répondre à l'un des 4 thèmes de coopération retenus :

1. Recherche, innovation et transfert de technologies ;
2. Compétitivité des PME ;
3. Patrimoine, ressources naturelles, gestion des risques ;
4. Cohésion sociale, santé, formation et emploi.



Au titre des axes 2 et 4, plusieurs projets INTERREG sont centrés sur l'ESS, comme ESSpace, projet de coopération entre les CRESS/APRES et Régions/Cantons français et suisses, ou VISES (voir encadré ci-après).

Pour en savoir plus sur INTERREG : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-de-cooperation>

VICES : Valoriser l'impact social de l'Entrepreneuriat Social, un projet INTERREG sur l'entrepreneuriat social

Le projet VICES ambitionne de développer une dynamique transfrontalière France, Flandre, Wallonie de recherche appliquée, afin de construire un dispositif d'accompagnement des entreprises sociales dans l'identification de leur impact social. Le projet VICES, né en janvier 2016, regroupe 21 partenaires et 69 entreprises testeuses : des entreprises sociales, des chercheurs, des fédérations d'économie sociale, des financeurs, des fédérations, etc.

Il s'agit avant tout de rendre visible aux yeux des financeurs, des utilisateurs, des partenaires et des travailleurs, la plus-value sociale, politique, environnementale et économique du secteur. Le fait de développer un dispositif adapté à la pluralité des entreprises de l'ESS des deux côtés de la frontière porte une ambition forte à portée européenne voire internationale.

Le projet se structure entre 2016 et 2019 autour de 2 lieux de travail : la plateforme transfrontalière pour la valorisation de l'impact social de l'ESS rassemblant l'ensemble des opérateurs partenaires du projet et les pôles d'expérimentation constitués de partenaires du projet et de 10 à 15 entreprises du secteur concerné. Le dispositif développé grâce à VICES nourrira la compréhension de l'ESS par les acteurs externes et accompagnera les entreprises sociales dans la valorisation de leur impact social.

MED

Le programme MED est un programme européen de coopération transnationale sur l'espace méditerranéen. Il est financé par l'Union européenne dans le cadre de sa Politique Régionale et s'inscrit dans la programmation 2014-2020 (troisième volet «coopération territoriale»). Il fait suite aux programmes de coopération transnationale Interreg III B de la programmation 2000-2006.

Le programme s'attaque à des défis territoriaux au-delà des limites nationales, tels que la gestion du risque environnemental, les affaires internationales ou les couloirs de transport. Jusqu'à ce jour, 155 projets ont été programmés, co-financés par le FEDER jusqu'à 85%.

Doté de plus de 250M€ (dont 193M€ de FEDER), le programme lancera jusqu'à épuisement de son enveloppe FEDER des appels à projets pour la constitution de partenariats transnationaux inscrits dans les régions de l'espace méditerranéen et poursuivant les objectifs prioritaires du Programme.

Objectifs généraux du programme :

- L'amélioration de la compétitivité de l'espace de façon à assurer la croissance et l'emploi pour les générations à venir (stratégie de Lisbonne).
- La promotion de la cohésion territoriale et la protection de l'environnement dans une logique de développement durable (stratégie de Göteborg).

Enjeux majeurs et axes prioritaires du programme :

- Axe 1 : Renforcement des capacités d'innovation
- Axe 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable
- Axe 3 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires
- Axe 4 : Promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace Med.

Pour en savoir plus sur MED : <http://www.programmemed.eu>

MEDCOOP

Booster la participation des entreprises de l'ESS dans les programmes de coopération européenne.

Medcoop est une action financée par le FEDER en Rhône-Alpes et soutenue par la Région AURA, qui vise à encourager la participation des entreprises de l'ESS dans les projets de coopération européenne.

Débutée en 2014, elle a plusieurs missions :

- sensibiliser et informer les acteurs de l'ESS sur les programmes et opportunités de coopération européenne (ateliers, newsletters, veille sur les appels à projets),
- encourager l'émergence de projets d'innovation sociale (ateliers d'émergence de projets),
- proposer un accompagnement au montage de projets européens et à la recherche de partenaires européens, à travers des journées de conseil gratuites.

Issue du projet ICSMED dans le cadre du programme INTERREG MED, cette Action peut s'appuyer aujourd'hui sur un important réseau de partenaires à travers toute l'Europe, actifs dans l'ESS et l'Innovation sociale.

Plus d'informations sur : www.medcoop.fr ou par mail : contact@medcoop.fr.



Créé en 2002, le programme URBACT, qui a succédé à URBAN, a pour objectif d'encourager le **développement urbain intégré et durable dans les villes européennes**. Le programme invite les villes participantes à développer des plans d'action locaux, nourris par des échanges, et portés par des groupes d'actions locaux associant tous les partenaires pertinents des villes.

L'objectif d'URBACT est de permettre l'élaboration de nouvelles solutions concrètes pour faire face aux enjeux urbains sur les territoires. Pour cela, des réseaux de huit à douze villes travaillent en coopération pendant deux à trois ans sur des thématiques diverses telles que l'intégration des immigrés, la participation citoyenne, l'activité économique et l'emploi, les transports urbains, la prévention et l'insécurité, etc. A travers ce programme, les villes participantes peuvent effectuer des échanges d'expériences, partager leur savoir-faire et le diffuser auprès des acteurs des politiques urbaines.

D'abord éligible aux villes ayant bénéficié d'un programme réservé aux quartiers en difficultés, comme Urban I et II, Urbact I s'est rapidement ouvert à toutes les villes de l'Union de plus de 20 000 habitants et dès 2007, Urbact II s'ouvre à toutes les villes des 27 Etats membres ainsi qu'à la Norvège et à la Suisse.

Document provisoire distribué lors du colloque
«Europe & ESS : l'heure est venue ! » - 12 janvier 2018

Depuis sa création, le programme est passé d'un budget de 28 millions d'euros pour la période 2002-2006 à 96 millions d'euros pour la période 2014-2020. Plus de 500 villes partenaires y ont déjà participé. Le budget global d'un réseau de villes est compris entre 600 000 et 750 000 euros.

Pour en savoir plus sur URBACT : <http://www.cget.gouv.fr/urbact/urbact-iii>

Agence nationale France : Réseau Europe Urbain, CGET, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Un projet Urbact : Boostino - Boosting Social Innovation

Sept. 2015 – Mai 2018

BoostInno est un réseau de dix villes membres de l'UE et d'une ville « observatrice » hors UE (Lviv en Ukraine) répondant à un enjeu de soutien au développement de l'innovation sociale par les collectivités locales et notamment les villes et agglomérations.

BoostInno vise à élargir l'écosystème de l'innovation sociale urbaine en proposant, au travers de nouvelles formes d'organisation et d'interactions, des changements pour mieux associer les citoyens aux décisions publiques et faire face aux problématiques sociales. L'objectif du réseau est de permettre aux administrations publiques de jouer un nouveau rôle de promoteur et de facilitateur des projets et des politiques d'innovation sociale dans le secteur public et en dehors de celui-ci.

Les villes partenaires du projet : Gdansk (Pl - ville leader du projet), Wrocław (Pl), Paris (Fr), Strasbourg (Fr), Milan (It), Turin (It), Barcelone (Es), Braga (Pt), Skane County (Se) et Baia Mare (Ro).

Quatre exemples d'actions menées dans le cadre du projet :

- **Gdansk** : la Ville s'est penchée sur des enjeux liés à la gouvernance. L'une des actions vise à faire participer activement les citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de la ville à travers un panel représentatif. L'actuelle politique migratoire a ainsi été co-construite par 120 structures qui se sont penchés sur toutes les problématiques auxquelles doit faire face un migrant : éducation, santé, sécurité, travail, logement, mobilité, etc.

- **Paris** : l'objectif de la capitale est de mettre en mouvement la société vers une nouvelle manière de concevoir l'économie, notamment à travers une consommation plus responsable. L'un des aspects du projet porte ainsi sur le développement de l'économie circulaire et sur la promotion d'un schéma de commande publique responsable. La Maison des initiatives solidaires et innovantes, Les Canaux, proposera ainsi un marché de Noël éthique et responsable.

- **Milan** : pour encourager les projets à fort impact social, la Ville a expérimenté un « crowdfunding civique ». 22 projets ont été sélectionnés sur la base de critères précis et présentés sur la plateforme de financement participative. Pour les projets ayant obtenu 50% de leur financement, la municipalité s'est engagée à verser les 50% restant (dans la limite d'un budget global). A travers cette action, la Ville encourage les financements publics/privés et ouvre la réflexion plus large de création d'une « institution financière durable ».

- **Strasbourg** : l'Eurométropole contribue au projet URBACT à travers son projet de constitution d'un Eurodistrict, espace de coopération France/Allemagne. L'Eurométropole a constitué un groupe local avec de nombreux partenaires : entreprises, associations, réseaux de l'emploi et de l'ESS et autres collectivités pour avancer sur quatre axes de travail :
 - développement de l'écosystème d'innovation sociale
 - co-construction du label Territoire Zéro déchet Zéro gaspi
 - co-construction d'une démarche de soutien aux initiatives collectives des habitants
 - travail sur l'impact social des politiques publiques.

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)



Le FEADER contribue au développement des territoires ruraux, en poursuivant **l'objectif d'un secteur agricole et rural plus équilibré, respectueux du climat, résilient face au changement climatique, compétitif et innovant**. Parmi les différentes initiatives soutenues on retrouve l'installation des jeunes agriculteurs, les mesures agro-environnementales et climatiques, l'agriculture biologique, ou encore les investissements dans les secteurs agroalimentaire et forestier.

En termes de gestion, **plusieurs PO FEADER** coexistent : 2 au niveau national et 27 au niveau régional. Ici encore, le soutien aux projets de l'ESS est variable d'une région à une autre mais les initiatives ne manquent pas.

Le FEADER finance également des programmes de grandes envergures comme le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) qui soutient des projets innovants de développement rural, afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.

Les projets LEADER sont portés par des territoires infra-départementaux organisés en Groupes d'Action Locale (GAL) et on peut constater que certaines régions ont fait de l'ESS un des leviers de développement des territoires en zone rurale autour des valeurs de la solidarité.

Pour en savoir plus sur LEADER : <http://leaderfrance.fr/>
Leader France, association indépendante issue des GAL.
Réseau Rural Français, copiloté par le Ministère chargé de l'agriculture, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et l'Association des Régions de France (ARF) <https://www.reseaurural.fr>

Le programme LEADER en région Centre-Val de Loire

Les acteurs du territoire du Pays de Bourges ont élaboré une stratégie de développement organisée autour de l'alimentation locale (circuits courts, essaimage de projets maraîchers bio) et du bien vieillir (habitats adaptés aux seniors, essor de services liés au vieillissement) ; celle-ci est dotée d'une enveloppe financière d'un million d'euros. Dans ce cadre, une épicerie sociale et solidaire a vu le jour à Saint-Martin d'Auxigny. Cette épicerie, en plus de proposer des produits locaux adaptés aux ressources des bénéficiaires, a également été conçue comme un lieu d'accueil et d'information, afin que chacun puisse trouver une écoute et si besoin, se faire accompagner.

LEADER Seine Aval porté par l'Association pour un développement agricole durable en Seine Aval

L'ADADSA est chargée de la mise en œuvre du programme LEADER en Seine Aval. Composée d'acteurs publics et privés, l'association suit les actions d'animation, de formation et de mise en œuvre de tout projet favorisant le développement durable de l'agriculture avec trois objectifs : développer une offre alimentaire de proximité, de qualité, accessible à tous ; favoriser les relations entre les milieux urbains et ruraux ; développer des filières innovantes pour la transition écologique.

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)



Le FEAMP intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée et promeut une économie de la pêche et de l'aquaculture plus compétitive, fondée sur la connaissance et l'innovation et soutient le développement économique durable de la pêche et de l'aquaculture.

La France dispose d'une enveloppe de 588 millions d'euros au titre du FEAMP pour aider les pêcheurs et aquaculteurs à adopter des pratiques durables, les populations côtières à diversifier leurs activités économiques et pour financer des projets destinés à créer des emplois et à améliorer la qualité de vie le long du littoral européen. Ici encore, le financement de projets relevant de l'ESS est envisageable à plusieurs titres : soutien à la formation et l'insertion des actifs, diffusion des formes coopératives d'entreprises par la création et la reprise, structuration territoriale via des PTCE...

Paniers de la Mer, un réseau de SIAE soutenu par le FEAMP

Structures d'insertion par l'activité économique, les Paniers de La Mer organisent au profit de l'aide alimentaire, une offre nationale de produits de la mer, transformée par les salariés en insertion, formés aux métiers du mareyage et de l'agroalimentaire. Les associations Le Panier de la Mer luttent contre le gaspillage des invendus de poisson frais qui sont récupérés et transformés pour être distribués aux associations d'aide alimentaire.

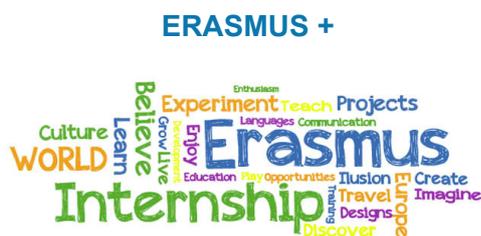
Depuis 2004, plus de 1 900 000 kg de poissons ont été redistribués aux réseaux d'aide alimentaire sur le territoire, ce qui représente environ 13 000 000 portions. (base 150 gr par portion) En 2016 pas moins de 131 799 kilos ont été distribués, ce qui représente plus de 878 000 portions. Les professionnels de la filière de la pêche sont fortement impliqués dans le projet Le Panier de la Mer (PLM). Ils donnent régulièrement des approvisionnements en matières premières et proposent des stages en immersion dans leurs ateliers de mareyage, permettant le recrutement de salariés à l'issue de leur période d'insertion.

Les associations d'aide alimentaire (telles que le Secours populaire, les banques alimentaires, ANDES, les Restos du Cœur, la Croix Rouge...) ainsi que les bénéficiaires finaux sont également fortement associés pour réfléchir notamment aux besoins et perspectives d'évolution de l'activité du Panier de la Mer. Cette étroite collaboration a permis, par exemple, de détecter une certaine réticence des consommateurs vis-à-vis des produits de la mer, ne sachant pas comment les cuisiner. Pour y remédier, un PLM a conçu un guide de recettes simples et accessibles, réalisé par des salariés en insertion et des consommateurs.

www.panierdelamer.fr

D'autres programmes européens

L'inventaire qui suit n'est certainement pas exhaustif car il passe sous silence de nombreux autres leviers européens accessibles aux collectivités dans leurs politiques ESS, comme le programme l'Europe pour les citoyens (jumelages, citoyenneté européenne et participation, réseaux de villes), COSME qui vise à renforcer la compétitivité durable des entreprises européennes et s'adresse en particulier aux entrepreneurs de PME et futurs entrepreneurs ; LIFE qui soutient des projets dans les domaines de l'environnement et du climat (mais pas seulement..), HORIZON 2020 notamment le pilier 3 «défis sociétaux» doté de 29,7Md€, EUROPE CREATIVE (diversité artistique et culturelle européenne, coopérations, réseaux, émergences, etc.).



Le programme Erasmus+ vise à soutenir des **actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport** pour la période 2014-2020. Erasmus+ soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités.

Le programme Erasmus+ se décline en trois actions dites «actions clés» :

- Action clé 1 : mobilité à des fins d'apprentissage
- Action clé 2 : coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques
- Action clé 3 : soutien à la réforme politique
- Et un volet Sport

L'action clé 2 donne lieu à de nombreux appels à projets permettant notamment à des réseaux ESS de mettre en œuvre des échanges internationaux, comme le font les acteurs de la formation ou du conseil. Les Visites d'étude (study visits) sont par exemple un outil assez simple d'accès pour les collectivités ayant des partenariats dans les champs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Pour en savoir plus : <https://info.erasmusplus.fr/erasmus/qu-est-ce-qu-erasmus/les-actions-cles/128-action-cle-2-cooperation-pour-l-innovation.html>

Agence nationale en charge de l'animation du programme : Agence Erasmus+ France /Education Formation, www.agence-erasmus.fr

Co-creative Youth, un projet Erasmus + en Corse autour du réemploi

Le projet Co-créatif jeunesse promeut des projets co-créatifs dans le secteur de la récupération, réparation et réemploi, favorisant l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes. Il s'agit d'un projet ERASMUS +, mis en œuvre entre septembre 2016 et décembre 2018.

Le projet est mené par un consortium de sept partenaires de six pays européens. Les partenaires français sont l'Office de l'Environnement de la Corse (EPIC de la Collectivité Territoriale de Corse) et Etudes et Chantiers Corsica, une association d'insertion socioprofessionnelle par l'activité économique. Son champ d'action couvre l'étude, l'animation et la mise en œuvre d'ateliers et de chantiers d'insertion en lien avec des projets collectifs de protection, d'aménagement et de gestion des espaces naturels, de restauration et de valorisation du patrimoine bâti et paysager, s'inscrivant dans des projets globaux de développement local et de dynamisation du territoire.

Les partenaires européens sont des partenaires publics et associatifs : une entreprise de formation par le travail belge, le Conseil insulaire de Majorque, l'Agence de développement de l'emploi de Valdesa en Italie, l'institut portugais Soldadura e qualidade, et un centre de recyclage suédois.

Le projet est parti du constat que les initiatives de collecte, remise en état, recyclage ou revente d'objets condamnés à la déchetterie, allient réduction des déchets et création d'emplois, et qu'elles sont un excellent outil d'insertion professionnelle, notamment auprès des jeunes et des publics peu qualifiés. Cependant, dans le domaine de la formation professionnelle, il est timidement fait référence au plan de mobilisation pour l'emploi et les métiers de l'économie verte. Les formations permettant le développement de compétences à la fois dans le domaine de la valorisation et celui de l'éco-design sont quasiment inexistantes en Europe.

Les objectifs du projet sont ainsi de :

- Construire des partenariats entre les services de gestion des déchets, les collectivités locales, les organismes de

formation, les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire

- Outiller les porteurs de projet pour qu'ils comprennent le jeu d'acteur sur leur territoire et fassent émerger une dynamique autour de leur projet tout en s'inscrivant dans les politiques publiques de prévention.
- Initier l'émergence de nouvelles formes d'innovation basées sur le partage, tel que l'innovation frugale intégrant les paramètres sociétaux au cœur des projets. Cela permettra d'augmenter la valeur ajoutée des déchets revalorisés grâce au développement d'une filière éco-design des déchets et faire évoluer les compétences en réponse aux besoins de cette nouvelle filière.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté en les initiant à l'intelligence créative, à travers des ateliers de Co-Design.

Pour en savoir plus : <http://www.cocreativeyouth.eu>

ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS



Le programme ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS est un programme initié par l'Union européenne et issu du programme européen COSME (et non pas lié à ERASMUS + !). Il est destiné à **encourager les échanges transfrontaliers entre entrepreneurs notamment sociaux**, en offrant aux plus jeunes d'entre eux (en termes d'expériences professionnelles) la possibilité de se former auprès d'entrepreneurs plus chevronnés qui dirigent une entreprise dans un pays européen différent du leur, pendant une période allant de quelques semaines à six mois.

Cet échange d'expériences permet aux nouveaux entrepreneurs d'acquérir, au contact d'un entrepreneur expérimenté, les compétences indispensables à la bonne gestion d'une entreprise, tout en s'imprégnant de cultures, d'innovations et de modèles d'entreprises différents. L'entrepreneur d'accueil bénéficie quant à lui d'un regard neuf sur son entreprise. C'est également l'occasion pour lui de coopérer avec des partenaires étrangers ou d'en savoir plus sur de nouveaux marchés.

Il s'agit d'une collaboration bénéfique pour les deux parties, puisque l'un comme l'autre peuvent découvrir de nouvelles opportunités d'affaires, trouver de nouveaux partenaires commerciaux et mieux connaître d'autres pratiques d'entrepreneuriat notamment social. À plus long terme, ce programme doit permettre aux entrepreneurs de développer leur réseau de relations professionnelles, de nouer des collaborations transfrontalières et de développer leur activité en établissant des partenariats durables (par exemple, par la création d'une entreprise commune, des activités de sous-traitance, l'établissement d'une relation client-fournisseur, etc.).

Pour en savoir plus : <https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/>

Le programme ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS en France

Le programme ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS est géré par un réseau de points de contacts locaux tels que des chambres de commerces, des incubateurs et d'autres organisations. Le Mouves par exemple met en œuvre le programme en France pour les entrepreneurs sociaux, en association avec Euclid Network, gestionnaire du programme pour le compte de l'Union européenne.

Retour d'expérience de deux entrepreneurs sociaux ayant effectué un échange : Thomas Verdier-Fuentes, jeune entrepreneur, et Thierry Vandebroek directeur de POSECO, entreprise d'accueil.

Thomas Verdier-Fuentes a effectué un échange de 6 mois au sein de l'association POSECO basé à Bruxelles, dans le cadre de son projet Pulse up dont l'objectif est de développer la recherche de financement envers les petites et moyennes associations. Centre d'information pour une économie positive, POSECO fait la promotion de tout ce qui peut dans l'économie apporter une contribution à la société (commerce équitable, investissements éthiques, tourisme responsable, etc.).

D'une part, les objectifs du business plan de Thomas correspondaient aux besoins de Thierry Vandebroek, de POSECO.

D'autre part, la mission effectuée par Thomas en qualité de stagiaire qui a consisté à mettre sur pied et à coordonner un réseau de 35 entrepreneurs sociétaux a été bénéfique à POSECO. Dans la lignée de programme Erasmus, les témoignages mettent en évidence qu'Erasmus Young Entrepreneurs permet de soutenir les efforts d'internationalisation des PME : à travers les langues mais aussi en permettant à l'entrepreneur de s'inscrire dans un marché international, au delà des frontières.¹

1 vidéos de ces deux jeunes entrepreneurs : <https://www.facebook.com/Social-Entrepreneur-Exchange-and-Development-SEED-342352102456019/>

Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)



EaSI est un instrument de financement européen géré directement par la Commission européenne, visant à promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, à garantir une protection sociale correcte et adéquate, à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à améliorer les conditions de travail.

Le budget total du programme pour 2014-2020 s'élève à 920 M€ qui se répartit autour de 3 volets (gérés séparément de 2007 à 2013) :

• **PROGRESS** qui soutient l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi, ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union (61% du budget).

• **EURES** qui appuie les activités menées dans le cadre du réseau du même nom, met en place des échanges et diffuse des informations ainsi que d'autres formes de coopération en vue d'encourager la mobilité géographique des travailleurs (18% du budget) ;

• « **Micro finance et entrepreneuriat social** » qui facilite l'accès au financement pour les entrepreneurs et les entreprises sociales (21% du budget).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- accroître la disponibilité et l'accessibilité de la microfinance aux groupes vulnérables et aux microentreprises,
- accroître l'accès au financement des entreprises sociales.

Le volet microfinance permet aux entreprises sociales d'avoir accès à des microcrédits allant jusqu'à 25 000 €. Pour les petits emprunteurs, le programme vise des personnes vulnérables qui ont ou qui risquent de perdre leur emploi, qui ont des difficultés pour entrer ou entrer de nouveau sur le marché du travail, etc. Pour les microentreprises, le programme vise les start-up et les entreprises en phase de développement.

EaSI offre également un portefeuille de produits permettant de financer des dettes pour les entreprises sociales avec soit un chiffre d'affaire annuel soit un bilan annuel ne dépassant pas 30 millions d'euros.

Pour en savoir plus : <http://www.avise.org/ressources/presentation-du-programme-de-lue-pour-lemploi-et-linnovation-sociale-easi>

ReadinESS, un projet de microfinance animé par France Active, avec le soutien d'EASI et des collectivités

L'association France Active implantée dans toutes les régions développe des instruments financiers qui soutiennent les intermédiaires financiers pourvoyeurs de microcrédits et de financements aux entreprises sociales en France.

ReadinESS est un projet porté par France Active, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) et Antropia ESSEC qui propose d'aider les entreprises sociales sélectionnées à lever des fonds jusqu'à 500 000 €. Les candidats sélectionnés challengeront et structureront leur projet pour se préparer à recevoir les investissements qui les aideront à se développer.

L'objectif est d'accompagner 30 entreprises sociales faisant face à leur premier développement sur 3 territoires (Alsace, Midi-Pyrénées, Aquitaine) et concrétiser les tours de table financiers pour 10 de ces entreprises avant la fin du projet.

Pour en savoir plus : <https://www.franceactive.org/wp-content/uploads/2017/11/ReadinESS.pdf>

Actions innovatrices urbaines (AIU/UIA)



Actions Innovatrices Urbaines est une Initiative de l'Union Européenne qui permet aux aires urbaines en Europe de mettre en œuvre des solutions nouvelles et innovantes afin de faire face aux défis urbains qu'elles rencontrent. Sur base de l'article 8 du FEDER, l'Initiative a un budget FEDER total de 372 millions d'Euros pour la période 2014-2020. Elle est réservée à des autorités urbaines de plus de 50 000 habitants, ou des groupements d'autorités urbaines d'une population totale d'au moins 50 000 habitants, situées dans l'un des 28 Etats Membres. AIU cofinance 80 % des activités liées au projet. Au total, AIU peut apporter jusqu'à 5 millions d'euros FEDER pour la mise en œuvre d'idées innovantes.

La Commission européenne a déjà lancé deux appels à projets, en 2016 et en 2017, portant notamment sur les migrants, la mobilité urbaine et l'économie circulaire.

Pour en savoir plus : <http://www.uia-initiative.eu/fr>

Les UIA sont animées en France par le Réseau Europe Urbain, CGET, <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Nos-villes-bougent-avec-l-Europe/Le-Reseau-Europe-urbain>

Le projet «Tast'in Fives» à Lille

À Lille, une « Cuisine commune » dédiée aux habitants du quartier prioritaire de Fives verra le jour en 2019, pour leur permettre de se retrouver autour d'ateliers et de moments conviviaux comme la préparation des repas. Elle est pensée comme un outil d'inclusion sociale et fait déjà l'objet d'ateliers participatifs de préfiguration avec les habitants et acteurs du quartier.

Ce projet coordonné par la Ville de Lille en lien avec une dizaine de partenaires, dont la Métropole Européenne de Lille qui prépare la mise en place d'un incubateur culinaire, est co-financé à hauteur de 80 % (5 millions d'euros) par le FEDER à travers l'initiative Actions Innovatrices Urbaines (UIA – projet « Tast'in Fives ») et 20 % (1,2 millions d'euros) par les différents partenaires.

Véritable lieu dédié à l'alimentation durable, la « Cuisine commune » regroupera également un « food court » commun à des restaurateurs et producteurs locaux, une serre urbaine, des locaux de production alimentaire artisanale, etc...au sein d'une friche industrielle transformée progressivement en nouvel éco-quartier de « Fives Cail ».

La gestion de cet espace sera confiée à une SCIC, qui occupera les locaux à un prix avantageux.

Quelques clés pour la mise en oeuvre des projets

Les contraintes de gestion des Programmes Opérationnels Régionaux

L'étude réalisée en janvier 2015 par le RTES et l'Avisé avait pour objet de présenter les grandes lignes de la programmation 2014/2020 des fonds FEDER/FSE en France et d'analyser la manière dont les Conseils régionaux allaient, en tant que nouvelles autorités de gestion, soutenir les projets menés par les acteurs de l'ESS. Si ce premier état des lieux était encourageant pour l'ESS, la réalité l'est beaucoup moins.

De manière générale, il est incontestable qu'en terme de calendrier, **la période n'a pas été très favorable à la mise en place de ces nouvelles fonctions de gestion des fonds structurels par les Régions**. Programmés sur la base de délimitations territoriales, d'objectifs et de besoins antérieurs à la réforme territoriale française (loi NOTRe), aux élections régionales de 2015 et à l'adoption des SRDEII, les Programmes Opérationnels Régionaux français ont été soumis à rude épreuve !

C'est ainsi que la France se retrouve aujourd'hui avec **13 autorités de gestion devant gérer 22 Programmes Opérationnels** et toutes les difficultés qui en découlent :

- Des services aux règles de gestion différentes à l'origine, qui ont dû s'harmoniser, souvent dans un contexte de réduction des effectifs.
- Des cibles et des indicateurs différents engendrant une difficulté pour les opérateurs à atteindre les mesures de performance fixées.
- Des systèmes de gestion dématérialisés parfois différents d'une Région à l'autre (les régions Auvergne et Rhône Alpes n'ont par exemple pas le même logiciel de gestion).
- Un manque de visibilité et d'information sur les lignes de financement.
- Des appels à projets concernant une Région nouvelle, mais lancés par plusieurs autorités de gestion.
- Des lignes de partage souvent subtiles, voire floues, entre portage du FSE par les Régions et portage de la part FSE de l'État et des Départements.

Les structures bénéficiaires, structures de l'ESS comme collectivités infra-régionales, qui ont besoin de ces fonds comme de soutien en ingénierie pour faire vivre leurs projets, ont pu en pâtir. Certaines d'entre elles se retrouvent en manque d'accompagnement, et du fait du retard accumulé dans la levée des fonds, risquent de devoir supporter des trésoreries sans aucun doute en forte tension.

Par ailleurs, **les fonds européens, dans leur mise en oeuvre à la française, pèchent encore par déficit d'accompagnement sur le fond, et par excès de prudence et de contrôle sur le plan financier**.

Les efforts de justification des sommes peuvent, pour les structures, prendre plus de temps que l'usage des sommes en elles-mêmes.

Les contenus des PO et DOMO n'ont pas toujours été vulgarisés ni même parfois promus et ce sont les réseaux régionaux et grandes institutions qui, seules dotées de moyens administratifs significatifs pour la veille et le montage des projets, ont le plus émergé aux financements européens des années 2014-2015.

Les présentations par régions qui suivent montrent cependant que de nombreuses possibilités ont pu être ouvertes pour des projets d'ESS, qu'il s'agisse de projets structurants ou de projets de plus petite taille.

L'ESS au coeur ou à la marge des politiques européennes ?

Le cadre politique européen en matière d'ESS, comme celui de chacun des Etats Membres, est évolutif. Economie sociale et solidaire, entrepreneuriat social et innovation sociale surgissent à des degrés divers et à des moments différents, mais s'imposent néanmoins progressivement dans le paysage européen. Quelques principes d'action y concourent, et peuvent guider les collectivités dans leur relation à l'Europe :

- Les **stratégies territoriales** prennent une place dominante dans la mobilisation des fonds européens. Ayant largement investi le champ de l'ESS depuis les années 2000, **les Conseils régionaux ont une grande liberté pour utiliser ces fonds dans le soutien à l'économie sociale et solidaire**. Quand l'ESS est un levier politique affirmé, l'Europe abonde à l'ESS : c'est aux Régions de poser l'ambition et à l'ensemble des collectivités de faire émerger et soutenir des projets ESS.

- **Les enjeux et logiques d'action de l'économie sociale et solidaire font directement écho à de nombreux et importants axes du projet européen et de ses programmes actuels**. Dans une grande continuité entre le traité de Rome et la stratégie 2020, l'Union européenne prône la construction partagée d'un espace commun d'entrepreneuriat, permettant un accès à l'emploi pour le plus grand nombre, et intégrateur au-delà des différences entre les personnes : cet objectif trouve sa résonance dans les pratiques de l'entreprendre autrement, au service d'une démocratie économique et de l'intérêt général, fondement même de l'ESS. Affirmer plus fortement ces principes de l'économie sociale et solidaire, sans pour autant s'en revendiquer les seuls porteurs dans la société, permet de rejoindre plus directement et d'alimenter le projet d'Europe. S'inspirer d'autres principes européens comme le développement durable et l'innovation sous toutes ses formes, permet par ailleurs à l'ESS d'accélérer sa mutation et d'accentuer ses effets transformateurs pour les territoires.

- **La machine européenne n'est pas nécessairement compliquée, mais elle est souvent complexe**. Les fonds et programmes européens reposent sur des principes relativement simples à énoncer et à comprendre, mais leur déclinaison opérationnelle dans les différents territoires, cultures et langues de l'Union, n'est pas toujours aisée.

Tout comme les élus et techniciens ont peu à peu assimilé la relative complexité de l'ESS dans sa diversité et ses sens multiples en fréquentant les acteurs ESS de leur territoire, la fréquentation des réunions européennes est très utile pour appréhender l'Europe.

La rencontre avec les fonctionnaires de la Commission est aisée : ils sont très facilement abordables et heureux de rencontrer des acteurs français (ce n'est pas si souvent !).

- Il est plus facile de soutenir un projet à 100 000 € que 10 projets à 10 000 €. Forts de cette maxime éprouvée, les collectivités et les acteurs de l'ESS doivent s'inspirer de leurs propres principes d'action : **s'associer pour identifier des besoins transversaux et formaliser des projets communs, mutualiser les recherches de soutien européens (et les autres), coopérer pour porter ensemble des projets de plus grande envergure**. Les effets attendus doivent être à la hauteur des ambitions transformatrices de l'ESS : permettre le changement d'échelle par des impacts structurants pour la société, l'économie, les territoires. L'Etat et les Conseils régionaux ont à ce titre un rôle d'aiguillage, de stimulation et d'émergence de projet, d'ingénierie et de conseil qui est, à ce jour, encore trop peu assumé...

- Les projets européens sont comme la course à pied : **il convient de commencer petit pour apprendre**, afin de viser des dossiers plus conséquents après un certain apprentissage du montage et de l'ingénierie de projet. Des programmes comme ERASMUS + (notamment les Visites d'études), ou des appels à projet lancés par les Régions via le PO FEDER/FSE sur une à deux années permettent de maîtriser peu à peu la conduite de projets européens. De même de nombreuses ressources sont mobilisables pour être guidé dans l'ensemble de ces démarches. Une esquisse de typologie de ces ressources est proposée ci-après. **Collectivités, osez l'Europe !**

Des ressources au service des projets ESS/ Europe des collectivités et des structures :

1 **Les services ESS et les services Europe des Conseils régionaux** : ces deux services sont au cœur de la conception et de la mise en œuvre de l'axe ESS des PO. Ils sont, après les fusions des anciennes Régions, souvent en sous-effectif et donc peu disponibles. Certaines Régions spécialisent en leur sein des équipes pour apporter un vrai soutien dans le montage de projets, comme la Bretagne ou la Nouvelle Aquitaine. Les principaux correspondants des sept Régions analysées ci-après figurent dans cet ouvrage.

2 **Les représentations Europe des Collectivités locales à Bruxelles**. Sur les 17 régions françaises, 13 ont détaché des équipes à proximité de la Commission européenne. Les Régions Ultrapériphériques, l'Assemblée des Maires de France, la Métropole Européenne de Lille, la Métropole de Lyon...ont aussi leur propre antenne à Bruxelles. En réseau d'échange les uns avec les autres, les Bureaux assurent un suivi étroit des appels d'offre et appels à projets de la Commission, de ses DG et Agences ; certaines équipes sont très engagées dans le soutien au montage européen de leurs collectivités mais aussi des acteurs socio-économiques de leur territoire.

Liste non exhaustive des délégations répertoriées par l'État : <https://ue.delegfrance.org/les-antennes-des-autorites-locales>.

3 **Les services de l'Etat en charge du suivi des Fonds structurels** : le plus souvent porté par le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR), parfois relayé par les DIRECCTE et/ou DRJSCS pour le FSE, par les DRAAF pour le FEADER. Ils sont peu accessibles au-delà des commandes du Préfet lui-même. Certains correspondants sont listés ci-après. Contact via Service d'Information et de Renseignements Administratifs : SIRA 3939, www.service-public.fr.

4 **La Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne** est la représentation de l'État et, dans le cadre des politiques nationales de soutien à l'ESS, peut appuyer les démarches des collectivités et de leurs réseaux. Elle n'a néanmoins à ce jour pas de correspondant spécifique pour l'ESS. <https://ue.delegfrance.org>

5 **Les Agences européennes et nationales en charge de l'animation des programmes européens**. Au titre de l'assistance technique prévue de façon quasiment systématique dans les lignes de financement et programmes européens, la Commission mandate des structures publiques ou privées (associations, coopératives, entreprises) en charge de leur animation. Les Agences France sont citées autant que faire se peut dans les différents chapitres précédents et on retrouve ainsi :

- pour les actions urbaines (ITI, URBACT, UIA) le **Réseau Europe Urbain c/o CGET** : Europe.Urbain@cget.gouv.fr / www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Nos-villes-bougent-avec-l-Europe/Le-Reseau-Europe-urbain

• pour ERASMUS + : **L'Agence Erasmus+ France/Education Formation - 2E2F** ; www.agence-erasmus.fr

• pour LEADER : le **Réseau Rural Français** et les Réseaux Ruraux Régionaux ; www.reseaurural.fr

• pour LIFE : le Ministère de la transition écologique et solidaire ; <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

• pour EUROPE CREATIVE : Relais Culture Europe ; <http://www.relais-culture-europe.eu/le-relais-culture-europe/>

6 Des **associations ou cabinets de conseil** qui offrent des prestations de veille, d'accompagnement et de formation sur les projets, comme :

• L'association **Europlie** : le réseau des Elus et des Techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Lieu de rencontres, centre de ressources, espace d'information et organisme de formation sur des sujets relatifs à l'insertion et à la gestion du FSE.

• **YTES** : cabinet de conseil en financements européens, membre au niveau européen de EU Consult, réseau européen de consultants au service de l'ESS.

Ou encore : **Enviropea** (projets dans le domaine de l'environnement, de l'énergie, du climat et du développement durable), **Eleo conseil** (basé à Nantes), **Wellcomeurope**, **Euronovia**, **Initiatives Europe Conseil**...

Et bien sûr les réseaux qui ont contribué à la réalisation de ce guide ou qui sont partenaires du colloque du 12 janvier :

• le **RTES**, chargée de mission Europe : Chloé Sécher - www.rtes.fr, europe@rtes.fr

• l'**Avise**, chargée de mission FSE/Europe : Solène Jourdain www.avise.org ; solene.jourdain@avise.org

• **REVES**, réseau européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale - chargée de mission Erdmuthe Klaer www.revesnetwork.eu/ eka@revesnetwork.eu

• le **RIPESS EU** – Solidarity Economy Europe : réseau de réseaux et d'initiatives pour la promotion de l'Economie Solidaire en Europe - Jason Nardi délégué Europe www.ripest.org/reseaux-continentaux/europe/ jason.nardi@gmail.com

• **Pour la Solidarité**, think & do tank européen sur l'économie sociale, Denis Stokkink, président, www.pourlasolidarite.eu ; denis.stokkink@pourlasolidarite.be

LES P.O À LA LOUPE

La prise en compte de l'ESS dans certains programmes opérationnels régionaux

Bourgogne Franche Comté / Franche Comté.....	p. 24
Bretagne.....	p. 26
Grand Est / Alsace.....	p. 28
Hauts de France / Picardie.....	p. 32
Ile de France.....	p. 34
Nouvelle Aquitaine / Aquitaine	p. 36
Occitanie / Languedoc Roussillon & Midi Pyrénées.....	p. 38

Conseil régional Bourgogne Franche Comté / Franche Comté

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Programme opérationnel (PO) est décomposé en six axes d'intervention complétés par deux axes dédiés à l'assistance technique. Comme le prévoit le cadre réglementaire pour les régions en transition, 60% des crédits FEDER doivent être concentrés sur les Objectifs thématiques (OT) 1 à 4, et l'OT 4 doit représenter au minimum 15% de l'enveloppe.

Ces deux conditions sont remplies :

- les OT 1 à 4 représentent 73,5% de l'enveloppe totale,
- l'OT 4 sur l'économie décarbonée représente 29,2% du montant total de FEDER.

PO Franche Comté	Libellé axe	soutien UE (en M€)
Axe 1	pour une croissance intelligente : assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services.	53,80
Axe 2	pour une société numérique : promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société et de l'économie	10,32
Axe 3	pour une croissance durable : assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	44
Axe 4 FSE	formation et qualification : les mettre au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	32,40
Axe 5	pour un développement urbain durable : favoriser une approche intégrée	26
Axe 6	pour un développement du tourisme durable de la zone massif du Jura	11,60
Assistance technique	FSE	1,20
Assistance technique	FEDER	5,20
Total PO FEDER FSE Franche-Comté		184

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

A travers le PO FEDER/FSE 2014-2020 Franche-Comté, les structures relevant de l'ESS sont clairement identifiées en tant que bénéficiaires potentiels des aides FEDER. A noter que le PO Bourgogne, bien qu'il ne prévoit pas le financement d'actions ESS ou économie circulaire, a soutenu une action dans ce secteur.

L'ESS dans le PO Franche-Comté est citée dans l'axe 1, dédié au renforcement de la compétitivité des entreprises, essentiellement des PME, dans les deux objectifs spécifiques suivants :

1.3 : accroître le nombre de création et de transmission/reprise d'entreprise (9,5 M d'€). En Franche-Comté, 2 types d'actions :

- l'accompagnement à la création, transmission, reprise d'entreprise, avec une attention particulière aux projets comportant des actions en direction des jeunes, femmes, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap et de personnes âgées de plus de 50 ans, sous la forme de coopérative, porteurs d'innovation sociale.

- des instruments financiers pour des projets de création et de reprise d'entreprises.

1.4 : soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et filières (16,8 M d'€) :

- soutien aux filières ou écosystèmes : avec par exemple le soutien d'action de sensibilisation des décideurs et actions d'accompagnement dans le cadre des démarches de qualité, d'économie d'énergie et de matière ; le soutien aux nouvelles filières de réemploi, valorisation matière ou énergétique, par le développement d'activités nouvelles ou par des coopérations, dans une perspective de développement d'une économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale créatrice d'emploi etc...
- soutien aux PME avec un soutien spécifique au développement des entreprises de l'insertion par l'activité pour le financement d'équipements techniques (acquisition de matériel) et aménagement de locaux.

Financement d'instruments financiers (fonds de garanties ou de prêts, d'avances remboursables).

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Une action FEDER 2015/2016 Franche Comté de l'association TRI à Quingey (25) Extension d'une blanchisserie d'insertion en milieu rural.

L'association TRI a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes en difficulté et de mener des actions en faveur de l'environnement. Elle abrite plusieurs activités: ressourcerie, sensibilisation à l'environnement, gardiennage de déchetterie et blanchisserie.

L'activité blanchisserie souffrait d'un taux d'absentéisme des salariés important et d'une productivité insuffisante.

L'opération a consisté en l'amélioration du process par l'achat de matériel (machine à laver, balance, séchoir) et des travaux (extension du bâtiment stockage et finition, amélioration de la production d'eau), dans l'objectif de gagner en productivité et de proposer des tarifs plus compétitifs.

Montant total du projet : 174 756 €, montant FEDER 69 900 € (OS 1.4) et Région 46 682 €.

Lancement de deux appels à projets régionaux pour l'accompagnement à la création reprise d'entreprise en 2016 et 2017

9 projets soutenus pour un coût total de plus de 5,2 M d'€ pour un montant FEDER de 2,1 M€ soit 40% (OS 1.3). Le financement d'opérations spécifiques en direction des jeunes, femmes, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, personnes de plus de 50 ans a été encouragé.

Les actions d'accompagnement à la création d'entreprise éligibles sont les suivantes :

- Actions de sensibilisation : actions de diffusion de l'entrepreneuriat, sensibilisation collective ou individualisée, promotion de la création d'entreprise...
- Actions de soutien individuel aux porteurs de projet jusqu'à l'immatriculation de leur entreprise : accueil des porteurs de projets, aide au montage du projet...
- Actions de suivi individuel à partir de l'immatriculation de l'entreprise : appui aux entrepreneurs, suivi des nouvelles entreprises...

CONTACT

Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction Europe
17 bd de la trémouille 21035 DIJON
4 square Castan 25031 BESANÇON

Bureau Europe en Bourgogne Franche-Comté : www.bfce.eu /
www.bourgogne-franche-comte.eu/europe

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le programme opérationnel FEDER/FSE de la région Bretagne répond aux exigences de concentration de la programmation 2014/2020, à travers un découpage en 4 axes :

- Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne
- Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises
- Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne
- Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels.

Les projets relevant de l'économie sociale et solidaire sont principalement financés sur l'**Axe 2** du PO. Sur cet axe, le **FEDER** intervient à hauteur de 94M€ en faveur de projets visant à développer la performance économique de la Bretagne (recherche, innovation, entreprises) en lien avec les **stratégies mises en œuvre par la Région** : Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR), Glaz économie et stratégie de spécialisation intelligente ou Smart Specialisation Strategy (S3).

Le **FSE** est géré par la Région Bretagne au travers de l'**Axe 4** qui est doté d'une enveloppe de 62M€. Cet axe finance le Programme Bretagne Formation (PBF) de la Région Bretagne pour la formation qualifiante des demandeurs d'emploi, en lien avec les besoins de l'économie régionale. Ces formations individualisées doivent permettre à tout stagiaire de se professionnaliser et de renforcer ses chances d'insertion dans un emploi durable, par l'apprentissage d'un métier et l'obtention d'une qualification reconnue (diplôme ou certification professionnelle).

La Région Bretagne mène depuis plusieurs années une politique active en faveur de l'ESS, pleinement intégrée à sa stratégie de développement économique à travers trois axes d'intervention : structuration des réseaux de l'ESS (dont les Tags BZH) ; aide à la création et au développement d'activités ; promotion de l'innovation sociale. On constate que la part des financements européens dans la politique de développement de l'ESS par la Région Bretagne reste marginale.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

Economie sociale et solidaire

Le développement des structures de l'économie sociale et solidaire est intégré aux enjeux de compétitivité des PME et TPE de l'Axe 2, objectif spécifique 2, action 2.3.1. « Améliorer les performances des PME par des actions à dimension collective », qui cible de manière explicite les structures de l'ESS. La priorité est de permettre aux structures de l'ESS de bénéficier des dispositifs de droit commun, plus que de créer des réponses spécifiques dédiées. Ces structures sont identifiées parmi les cibles prioritaires, du fait des valeurs qu'elles portent et de leurs performances en termes de créations d'emplois.

Afin de mieux prendre en compte les spécificités des entreprises du secteur de l'ESS, le POR FEDER est modifié en 2018 et une action spécifique est créée. Cette nouvelle action 2.3.3 « Accompagner le développement d'activités socialement innovantes et de l'économie sociale et solidaire » vise à soutenir des programmes d'actions de type individuel et/ou collectif (prestations de conseil, formations...) favorisant le développement d'activités économiques « d'utilité sociale » et répondant aux besoins du territoire (associations, pôles territoriaux de coopération économique...). Taux d'intervention UE : 30%, montant minimum 30 000€.

Innovation sociale

L'innovation sociale est présente de manière transversale dans le PO FEDER/FSE breton, au titre notamment de l'économie sociale et solidaire, par le développement de nouvelles réponses à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits. Elle l'est également par la prise en compte de cette dimension dans les projets tendant à développer l'innovation, prise dans sa plus large acception, dans les entreprises. Cela intègre en particulier l'accompagnement de l'intégration de la Responsabilité Sociétale (démarches de RSE) dans les stratégies des entreprises.

Perspectives

D'une façon générale les stratégies politiques SRDEII-SRESS Bretagne intègrent l'ESS en tant que « mode entrepreneurial » complémentaire. Les aides spécifiques à l'ESS qui ont été mises en place se veulent en complémentarité des aides dites « de droit commun » aux entreprises. Ces dispositifs spécifiques se concentrent sur l'innovation sociale à visée économique, en particulier sur les phases de d'émergence (études de faisabilité), d'amorçage (accompagnement) et de démarrage des projets (avance remboursable) du fait de l'aspect collectif/collaboratifs et des temps plus longs nécessaires à ces projets pour atteindre un équilibre économique.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O (suite)

La modification du Programme opérationnel régional (FEDER) va permettre de soutenir cette démarche. L'objectif poursuivi par la Région dans le cadre de sa politique Economie, est la création d'emplois locaux de qualité.

La Région cherche à prendre en compte les besoins des territoires de la Bretagne dans sa diversité afin d'y répondre au mieux, en co-élaborant des dispositifs proches de ces territoires.

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

L'articulation des outils contractuels à disposition des territoires (LEADER, volet territorial FEAMP, fonds régionaux territoriaux...) est la clé de la mise en œuvre de stratégies intégrées. Le contrat de partenariat passé entre la Région et chacun des 21 pays pour la période 2014-2020 assure cette mise en synergie.

En effet, chaque contrat de partenariat précise les objectifs de développement du territoire et la contribution de chaque fonds (ITI FEDER, DLAL FEADER et FEAMP, fonds territoriaux régionaux) à leur mise en œuvre.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Exemple d'un projet INTERREG : ATLANTIC SOCIAL LAB

Atlantic Social Lab est un projet piloté par la ville espagnole d'Avilès qui vise au travers d'une coopération transnationale réunissant 19 partenaires, à créer un écosystème atlantique d'innovation sociale et à mettre en place de nouveaux modes de partenariat entre secteur privé et associatif.

La CRESS Bretagne est partenaire du projet dans le cadre du 6e groupe de travail dont l'objectif est de consolider et développer les activités ESS de recyclage et de réemploi et plus largement de l'économie circulaire, et de sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'Economie sociale et solidaire dans la transition énergétique et écologique. Le Conseil régional de Bretagne, co-financeur de l'action, et l'ADEME sont partenaires associés au projet.

Durée du projet : 30 mois.

Coût total : 1,6M€ - Budget Bretagne : 172 000 €

Pour en savoir plus : <http://ces.uc.pt/en/investigacao/projetos-de-investigacao/projetos-financiados/atlantic-social-lab>

Exemple d'appel à projets FEADER : RURAL'IDEES

Rural'idées est un dispositif de repérage et d'accompagnement d'initiatives innovantes proposé dans le cadre du réseau rural visant à apporter un appui méthodologique collectif et un accompagnement individuel pour enrichir leurs réflexions. Il permet d'aborder des problématiques nouvelles de repérer et d'accompagner des initiatives innovantes, parfois au stade de l'idée et qui ont besoin de faire leurs preuves, d'être testées, prototypées et soutenues dans leur phase d'émergence. Une dotation financière permettra également un « coup de pouce » à la réalisation des projets.

Pour la campagne 2017/2018 le thème de l'appel à projets est **le service par et pour la population**.

Le réseau rural est copiloté par l'Etat et le Région et a un rôle d'appui au dispositif européen LEADER et en particulier un rôle de soutien aux coopérations entre territoires.

Rural'idées s'adresse aux projets qui se déroulent en tout ou partie dans le territoire rural au sens du programme européen LEADER, soit sur l'ensemble du territoire breton à l'exception des pôles urbains de plus de 25 000 emplois.

Pour en savoir plus : http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_405650/fr/rural-idees-2017/2018-des-services-par-et-pour-la-population

CONTACT

Conseil régional de Bretagne
Service innovation sociale et économie sociale et solidaire
283 avenue du Général Patton, CS 21101 - 35711 Rennes Cedex
www.bretagne.bzh

Maison de l'Europe : www.europe.bzh

CRESS Bretagne : www.ess-bretagne.org

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Région Alsace a choisi en 2014/2015 d'élaborer des programmes distincts pour le FEDER et pour le FSE. Néanmoins, des synergies entre fonds ont été établies pour répondre collectivement aux objectifs définis dans la stratégie Europe 2020. C'est le cas en particulier dans le domaine de la création/reprise d'entreprises, où une ligne d'intervention a été définie avec le programme du FSE, axe 1, de manière à rendre les programmes plus lisibles pour les bénéficiaires potentiels.

La ligne de partage avec les actions soutenues dans le cadre du programme régional du FSE au titre de l'objectif thématique n°8 est définie de la manière suivante : le FSE soutient la formation et l'accompagnement des créateurs,

repreneurs par le biais de formations généralistes, de perfectionnement et des prestations d'accompagnement. Le FSE soutient également la transmission, par des actions de formation et d'accompagnement des cédants et de tutorat, des actions de professionnalisation des acteurs du réseau des Opérateurs de Création et Reprise d'Entreprise, ainsi que tout type de formation transversale.

Le FEDER doit alors intervenir plus spécifiquement sur des actions de formation individuelles et élaborées suite à un diagnostic précis.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

PO FEDER

Le programme opérationnel (PO) FEDER comprend 5 axes et il est doté de 87 millions d'euros.

- Axe 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Axe 2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
- Axe 3 : Soutenir la compétitivité des PME
- Axe 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
- Axe 5 : Assistance technique.

Le PO FEDER a retenu dans son axe 3 une opération spécifique dédiée à la croissance d'entreprises spécifiques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et créatif répondant à des enjeux économiques, sociaux et territoriaux de l'Alsace. L'Objectif Spécifique 11 vise spécifiquement à accompagner le développement des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire, répondant à des enjeux économiques, sociaux et territoriaux de l'Alsace. Les projets éligibles concernent les actions visant à aider ces entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement : cela concerne les investissements stratégiques immatériels (services de conseil, études menées par des prestataires externes, dépenses de communication...) ainsi que tous les investissements d'ordre productif (équipement, aménagements...).

Financement

Le PO FEDER d'un montant global de 87,2 M€ a affecté 17,7M € à l'axe 3 dédié à soutenir la compétitivité des entreprises. L'OS 11, qui prend en compte le secteur de l'économie sociale et solidaire, bénéficie, à ce jour, d'une enveloppe de 1,5 M€. Ce montant sera amené à être abondé par la réaffectation de crédit d'autres enveloppes du FEDER.

Actions soutenues

Depuis la mise en place du programme 2014-2020 le FEDER a soutenu 9 dossiers pour un total de 1,5 M€. Il s'agit essentiellement de projets d'investissement dans de nouveaux (cuisines, atelier productif, acquisition de matériel ...). On peut citer notamment l'appui à la réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons Emmaüs de Scherwiller en Centre Alsace, à hauteur de 720 k€ de FEDER (voir encart ci-après).

Perspectives

La définition des nouvelles politiques par la Région dans le domaine de l'ESS a amené le FEDER Alsace à adapter ses critères pour prendre en compte, en complément des projets éligibles à ce jour, d'autres projets tels que les manifestations et d'actions expérimentales collectives de promotion de l'économie sociale et solidaire, ou des projets relevant de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à aider les têtes de réseaux régionales associatives à structurer et organiser leur action à l'échelle du Grand Est.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

PO FSE

Le PO Fonds Social Européen a retenu un axe spécifique ESS. Les fonds affectés à cet axe prioritaire 2 Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales contribuent à favoriser l'inclusion sociale et pérenniser l'emploi dans le secteur de l'ESS.

Les objectifs de changements attendus à travers cet axe sont :

- d'accompagner le maintien d'activité dans le champ de l'ESS favorisant ainsi l'inclusion sociale de publics prioritaires (jeunes défavorisés, chômeurs de longue durée, seniors, femmes...) dans les entreprises et dans le milieu associatif
- d'augmenter le volume d'activité et le nombre d'emplois dans le domaine de l'ESS, en favorisant les activités dédiées à l'inclusion sociale, notamment en permettant l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées
- de pérenniser les emplois dans le champ de l'ESS.

Les types d'actions à soutenir :

- le financement de la mise en œuvre d'actions innovantes à leur stade initial sous la forme de micro-projets associatifs via un appel à projets (1 à 2 fois par an)
- les micro-projets devront idéalement présenter une dimension d'insertion innovante en faveur des publics prioritaires : femmes, travailleurs seniors (plus de 45 ans), jeunes en difficulté, personnes handicapées, chômeurs de longue durée et bénéficiaires des minima sociaux.
- l'appui à la diffusion et formalisation de pratiques d'innovation sociale.

Pour toutes ces actions, il s'agit de retenir des priorités globales que sont la sensibilisation aux opportunités, en termes d'emploi et d'activité, de l'ESS, de favoriser l'entrepreneuriat social, de mettre l'accent sur l'insertion, l'inclusion et la cohésion sociale et de participer à la diffusion des valeurs de ce secteur. La création de lien social et amélioration de l'employabilité des publics visés sont également prioritaires.

Financement

Le PO FSE d'un montant global de 46,7 M€ a affecté 5,9M € à l'axe 2 dédié à soutenir la promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales.

Actions soutenues

Depuis la mise en place du programme 2014-2020 le FSE a soutenu 51 dossiers pour un total de 1,6 M€ (885 000 € de FSE). Il s'agit essentiellement de micro-projets innovants, s'inscrivant pour plus d'un tiers d'entre eux dans le développement durable et/ou l'économie circulaire.

Concernant le dispositif micro-projet innovants, la Région travaille en partenariat étroit avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Grand Est / Antenne Alsace qui apporte une expertise supplémentaire (gestion du dispositif sur le programme FSE 2007-2013).

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Programme opérationnel FEDER Alsace 2014/2020 - Réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons - Communauté EMMAÛS Centre Alsace à Scherwiller

Pour conforter et développer son activité sur le territoire, Emmaüs Centre Alsace doit envisager d'adapter ses locaux d'habitation des compagnons. En effet ceux-ci sont sous-dimensionnés par rapport aux besoins et ont subis les outrages du temps. C'est pourquoi il est envisagé leur rénovation complète en réorganisant les 1 100 m² avec comme axes principaux :

- L'augmentation du nombre des chambres des compagnons (22 à 32)
- L'augmentation de la taille des chambres des compagnons (de 10 à 14 m²)
- L'abandon des salles d'eau collectives au profit de salles d'eau individuelles
- La mise aux normes de la cuisine, de la buanderie et des parties communes
- La rénovation thermique et énergétique.

Le budget global de cette rénovation très lourde est d'environ 2 495 000 € (2 413 95 € hors relogement des compagnons) ; le démarrage des travaux est prévu pour le début d'année 2018. Emmaüs relève du secteur de l'ESS car cette structure a pour objet la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et l'OS11 de l'axe 3 prévoit d'accompagner spécifiquement les entreprises de ce domaine.

Axe 3 OS 11 Accompagner la croissance d'entreprises alsaciennes spécifiques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et créatif répondant à des enjeux économiques, sociaux et territoriaux de l'Alsace.

Durée du projet : 46 mois Montant total du projet : 2 413 495 €

Montant FEDER : 724 048 € (30%) Montant Région ; 164 479 € (7%).

Conseil régional Grand Est

/ Alsace (suite)

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Programme Opérationnel FSE Alsace 2014-2020 - Banque de l'Objet : création d'un dispositif d'appui aux publics et aux activités des structures de l'ESS par la collecte et la distribution des invendus des entreprises

Cette opération a plusieurs objectifs :

- Faciliter les actions d'inclusion sociale, d'insertion professionnelle et de développement de l'emploi menées par les structures d'ESS partenaires du projet, par un accès à des biens matériels
- Améliorer l'employabilité des publics accompagnés par les structures visées par les projets
- Promouvoir une consommation plus responsable et l'économie circulaire par un dispositif innovant de réemploi des invendus
- Lutter contre la production de déchets par la mobilisation des partenaires économiques au bénéfice des acteurs locaux de l'ESS.

Le projet se décompose en 3 actions :

- Action de soutien aux activités et au développement de l'emploi au sein des structures de l'ESS par la transmission des objets, (outils, équipements, matières) pour le travail de production des SIAE et dans le cadre de projets et d'ateliers collectifs des différents dispositifs
- Mobilisation des entreprises donatrices en adéquation avec les besoins exprimés par les partenaires
- Action expérimentale au bénéfice des personnes en parcours d'insertion professionnelle en amont à l'accès à l'emploi ou à la formation, pendant le parcours et pour préparer la sortie du dispositif.

OT 09 -OS 1 Favoriser l'inclusion sociale et pérenniser l'emploi dans le secteur de l'ESS.

Durée du projet : 17 mois Montant total du projet : 23 000 €
Montant FSE : 19 550 € (85%) ; Montant Région ; 0 €.

CONTACT

Conseil Régional Grand Est -
Service Croissance et Emploi
1 place Adrien Zeller 67070 STRASBOURG Cedex

Marion BARDOT, Chargée de mission ESS
marion.bardot@grandest.fr

PO FEDER Alsace : M REITZER Jean-François
Jean-francois.reitzer@grandest.fr

PO FSE Alsace : Mme HAUTIN Carole
Carole.HAUTIN@grandest.fr

Bureau Alsace Europe : www.bureau-alsace.eu

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le PO FEDER/FSE PICARDIE

Le programme opérationnel (PO) FEDER/FSE Picardie 14/20 comprend 9 axes prioritaires et il s'établit à 299,2 M d'euros avec 219,7 M de FEDER et 79,5M de FSE/IEJ.

- Axe 1 : Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
- Axe 2 : Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
- Axe 3 : Favoriser la mutation vers une économie décarbonnée

- Axe 4 : Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères en Picardie
- Axe 5 : Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition des compétences
- Axe 6 : Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
- Axe 7 : Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables
- Axe 8 : Assistance technique FEDER
- Axe 9 : Assistance technique FSE.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

Économie sociale et solidaire

Au titre du **FSE** le PO contient un objectif spécifique 18 consacré à l'économie sociale et solidaire, « augmenter les créations et le taux de survie des entreprises du secteur de l'ESS » (mesures 18a et 18b). Le résultat attendu est la multiplication des projets d'économie sociale et solidaire et la consolidation et le développement des emplois dans le secteur par la professionnalisation.

Cette priorité est mobilisée afin d'accompagner le développement de l'ESS :

- consolider les emplois et les structures par la professionnalisation,
- encourager les nouvelles initiatives d'ESS,
- favoriser la création d'entreprises d'ESS.

Cette priorité s'articulera avec les priorités d'investissement 3a et 3d de l'axe 1 qui vise principalement la diffusion de l'innovation sociale dans les projets de recherche, de transfert, de développement d'entreprises et de services ainsi que d'organisation. Le FSE vise prioritairement la qualification et la professionnalisation des acteurs et des porteurs de projet quand le FEDER vise la création d'activités et d'emplois.

Les résultats attendus : la multiplication des projets d'ESS et la consolidation et le développement des emplois dans le secteur par la professionnalisation.

Au titre du **FEDER** le PO contient un objectif spécifique 3, intitulé « Accroître l'entreprenariat et la pérennité des entreprises nouvelles créées ». Cette priorité s'articule avec la priorité 9v de l'axe 6 (FSE 18a/18b).

Elle est mobilisée pour :

1. Accroître l'envie d'entreprendre chez les jeunes
2. Accroître le nombre d'entreprises issues de la recherche
3. Accompagner le porteur dans son parcours de création d'entreprises et lui proposer une offre d'hébergement
4. Favoriser les synergies entre étudiants, chercheurs, entreprises autour des problématiques pour susciter de nouveaux projets
5. Innover dans l'organisation de l'économie de proximité sur les territoires en impulsant avec les collectivités locales des nouvelles démarches en faveur des professionnels de l'artisanat, du commerce, des services et du tourisme, apporter des réponses socialement innovantes aux besoins des habitants et aux enjeux des territoires.

Les résultats attendus concernent l'accroissement du nombre d'entreprises et d'emplois sur le territoire picard et leur pérennisation.

Financement

Enveloppes FEDER ou FSE / coût total attendu (et taux d'intervention UE) par type d'action :

FEDER

- 3b : 4,4M€ / 7,3M€ (60%) – pas uniquement fléchés ESS
- 3d : 4,5M€ / 10,0M€ (45%) pas uniquement fléchés ESS

FSE

- 18a : 3,2M€ / 5,0M€ (64%)
- 18b : 1,8M€ / 3,6M€ (50%).

EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS

Un Appel à projet FEDER sur la programmation 2014-2020 : «La Fabrique pour entreprendre solidaire sur les territoires» de la Région Picardie a permis de financer 3 dynamiques territoriales ESS dès 2016.

L'appel à projet visait à appuyer l'émergence de nouveaux potentiels d'activités, d'emplois et de projets de coopérations entre acteurs économiques d'un même territoire en soutenant l'animation territoriale pour faire émerger des besoins non satisfaits et des opportunités d'activités économiques, ou la construction de dynamiques territoriales d'entreprenariat solidaire pour structurer des regroupements d'acteurs, autour d'un projet collectif de développement d'une filière ou d'un secteur d'activité.

Cet appel à projet, ouvert aux collectivités locales de +15 000 habitants ou regroupement d'EPCI, en partenariat avec un opérateur ancré sur le territoire (association, entreprise de l'ESS, groupement d'intérêt public...) a permis la constitution de binôme pour l'animation locale de la démarche. L'aide prévisionnelle par binôme était plafonnée à 120 000 euros sur 3 ans (dont 45% maximum de FEDER éligible).

Montant FEDER : 1M d'€.

Cet appel à projet a permis de soutenir financièrement, dès 2016, 3 dynamiques territoriales ESS : le PTCE du Soissonnais, la Fabrique à initiative du Vermandois et la Fabrique pour entreprendre solidaire en Santerre Haute Somme, dès 2016.

Exemple PTCE du Soissonnais :

La communauté d'agglomération du Soissonnais a candidaté en partenariat avec ALISS (association pour l'innovation sociale sur le soissonnais). Constituée en PTCE sous l'impulsion de l'intercommunalité suite aux Assises du Développement Économique, ALISS est un générateur et accompagnateur des premiers pas des projets d'innovation sociale et d'ESS. Né en 2015, le pôle est aujourd'hui composé d'une quarantaine d'acteurs variés : entreprises de ESS, entreprises classiques, indépendants, associations... avec pour ambition commune d'accompagner ses membres et ses bénéficiaires dans le déploiement d'une économie collaborative, responsable, solidaire et créatrice d'emplois.

Ce « laboratoire de projets » multiplie les rencontres entre acteurs locaux et les aide à créer collectivement des entreprises qui répondent aux besoins du territoire. Le manque de mobilité, le gaspillage alimentaire ou bien la difficulté d'accès aux produits locaux sont repensés pour en faire des opportunités collectives. L'objectif est la création d'activités économiques de proximité, non délocalisables et créatrices d'emplois.

Le FEDER est mobilisé pour cofinancer l'animation, l'ingénierie au sein de l'association.

CONTACT

Conseil régional Hauts de France

Direction des partenariats économiques
Celine Santerre - Chargée de mission ESS
Celine.santerre@hautsdefrance.fr

Direction des affaires européennes
Stéphane Oudelet - Chargé de mission FSE
Stephane.oudelet@hautsdefrance.fr

151 Av du président Hoover 59555 LILLE Cedex

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ Ile de France et Bassin de la Seine est doté de 478 millions €, dont 185 M€ au titre du FEDER et, 297 M€ au titre du FSE. En parallèle, l'Etat – par le biais de la DIRECCTE Ile-de-France - garde le rôle d'autorité de gestion du programme opérationnel national FSE dédié à l'emploi et à l'inclusion (375 M€).

- Axe 1 : Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
- Axe 2 : Préserver la biodiversité
- Axe 3 : Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi

- Axe 4 : Favoriser les dynamiques de l'inclusion
- Axe 5 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences
- Axe 6 : Renforcer les facteurs de compétitivité en Île-de-France
- Axe 7 : Diversifier et améliorer les applications TIC
- Axe 8 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
- Axe 9 : Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint-Denis
- Axe 10 : Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

L'Axe 3 du programme opérationnel FEDER-FSE

Le développement de l'économie sociale et solidaire est identifié comme l'un des grands enjeux pour territoire de la région Île-de-France. Ainsi, l'économie sociale et solidaire bénéficie principalement d'un soutien à travers un type d'actions spécifiques au sein de **l'objectif spécifique 4 dans le cadre de l'axe 3 : « Augmenter le nombre de créations/reprises d'entreprises accompagnées »**.

L'objectif de ces actions est d'augmenter le nombre des entreprises et emplois de l'ESS dans l'économie francilienne. Les résultats attendus sont mesurés par les indicateurs suivants :

- Augmentation du nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire,
- Augmentation du nombre d'emplois dans l'économie sociale et solidaire francilien.

Les types d'actions soutenues sont :

- Aide à l'émergence des projets ESS : information, orientation, sensibilisation.
- Soutien aux structures d'accompagnement et de financement de la création-reprise et développement d'activités ESS, notamment à travers les coopératives (CAE, SCOP et SCIC).
- Aide à la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement ESS et des dirigeants des entreprises ESS, ingénierie sur l'accompagnement, développement de méthodologies propres à l'ESS.
- Aide à la pérennisation des entreprises de l'ESS, appui aux démarches de mutualisation et de coopération, développement des projets d'innovation sociale.
- Aide à la réalisation d'études et de statistiques pour améliorer la connaissance du secteur.

Financements

Au mois de novembre 2017 :

- 278,8 M€ ont été programmé par la région au titre du FEDER,
- 217,1 M€ au titre du FSE, dont 574 dossiers fléchés vers l'axe 3, correspondant à 164,1 M€ de FSE ;
- et 5,9 M€ pour l'IEJ.

Parmi ces projets, 26 ont été fléchés par leur porteur comme contribuant à la « création d'activité dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire » au 8 décembre 2017. Leur budget total s'élève à 80,5 M€, ce qui correspond à une mobilisation de 25,4 M€.

Ces projets sont portés pour l'essentiel des structures déjà bien visibles de l'ESS :

- têtes de réseaux, telles que l'URSCOP IDF - Centre Haute-Normandie
- Couveuses d'entreprises (Epicea),
- CAE telle que COOPANAME, Port parallèle ou la Coopérative CLARA,
- Les fonds territoriaux France Active.

Le FSE vient donc prioritairement soutenir l'ESS via ses têtes de réseaux ou acteurs d'aide à la création / reprise d'activité. Le fonds intervient plus à la marge en aide direct à des projets de PME.

Enfin à noter que dans le cadre de son action en faveur d'un développement économique pour l'ensemble du territoire francilien, le POR peut également aider le développement d'activités liées à l'ESS par le biais d'entrées thématiques (par exemple entreprise qui interviendrait dans le domaine de l'efficacité énergétique, de l'inclusion sociale, ou de la formation, ...).

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Investissements territoriaux intégrés (ITI) Ile de France

La région Ile-de-France étant marquée par de profondes disparités entre les territoires, des ITI ont été mobilisés afin de lutter contre les inégalités infrarégionales. L'objectif est de relier – notamment par cet outil - les territoires les plus en difficulté à la dynamique de développement de la région francilienne. Pour cela, des communautés d'agglomération ont élaboré des projets de territoires, cofinancés par le FEDER et le FSE, à réduire les disparités socio-spatiales et à améliorer la cohésion régionale.

La Région a souhaité mettre à disposition de ces ITI des moyens à hauteur de leurs ambitions. Ainsi, c'est plus d'1/4 du POR qui est mis en œuvre via ces outils. Leur dotation s'inscrit dans les axes 1, 2, 6, 7 et 8 au titre du FEDER et les axes 3,4 et 5 pour le FSE.

Ce dispositif est ouvert aux porteurs de projet sélectionnés par l'un des 15 territoires ITI :

- Ville de Paris
- Les neuf EPT du Grand Paris
- Les Communautés d'agglomération Grand Paris – Seine et Oise, de Cergy-Pontoise, de Cœur d'Essonne, de Roissy-Pays de France, de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Melun Val de Seine.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Ile de France et Bassin de Seine 2014-2020

Appel à projets spécifique FSE Axe prioritaire n°3 - Actions en faveur de l'entrepreneuriat

Cet appel à projets spécifique Fonds social européen (FSE) s'inscrit sur l'Axe prioritaire n°3 : « Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi », objectif spécifique 4 « Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprise ».

Le point 5 de l'appel à projets vise spécifiquement l'accompagnement du développement de l'économie sociale et solidaire.

L'appel à projets indique : « la création et la pérennité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire est donc essentielle au développement d'une croissance durable et inclusive dans notre région, telle que promue par la stratégie Europe 2020 ». L'un des 2 objectifs principaux de cet appel à projets est donc d'augmenter le nombre d'entreprises et des emplois de l'économie sociale et solidaire en Ile de France.

Types d'actions retenues

Information/sensibilisation/orientation ; accompagnement ; suivi post-crédation ; professionnalisation des acteurs de l'accompagnement ; aide à la réalisation d'études statistiques.

Une attention particulière sera notamment portée à l'innovation sociale.

Le montant minimum de participation FSE est fixé à 23 000 € par opération.

Le taux d'intervention minimum de FSE sur un projet est fixé à 20% du coût total éligible. Le taux d'intervention maximum du FSE sur un projet est fixé à 50% du coût total éligible.

Programme opérationnel FEDER-FSE Ile de France et Bassin de Seine 2014-2020 - L'école coopérative au service du déve- loppement de la création d'activités et d'emploi

Issue du mouvement des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE), COOPANAME est une SCOP-SA qui propose depuis 2004 un environnement d'accompagnement ouvert pour toute personne souhaitant développer son activité économique dans une entreprise commune, avec une dynamique de mutualisation et de coopération au sein de l'organisation.

Le projet vise à accueillir de manière inconditionnelle au sein de l'école coopérative les franciliens désireux de créer et développer une activité autonome et ainsi vivre de leurs savoir-faire.

Cet accueil s'incarne par un parcours d'accompagnement au démarrage ainsi que par la mise à disposition, au sein de la coopérative, d'ateliers et de permanences de soutiens aux personnes et aux activités.

Axe 3 OS 4 Création d'activité

Durée du projet : 12 mois

Montant total du projet : 246 846 €

Montant FSE : 123 423 € (50%) Montant Région : 69 143 (28%).

CONTACT

Conseil régional Ile de France / Direction des affaires européennes
142 rue du Bac, 75007 Paris / iledefrance.fr
Europe en Ile-de-France : www.iledefrance-europe.eu

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Programme opérationnel (PO) relatif au territoire de l'ex-Aquitaine s'articule autour de 5 axes prioritaires :

- Axe 1 : Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises.
- Axe 2 : Améliorer l'insertion professionnelle des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois.
- Axe 3 : Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les Aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux.
- Axe 4 : Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique.
- Axe 5 : Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté.
- Deux autres axes sont réservés à l'assistance technique : AT FEDER (axe 6) et AT FSE (axe 7).

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

Le développement de l'emploi salarié et indépendant dans l'économie sociale et solidaire est un des objectifs spécifiques de l'axe 2 (FSE). Cette thématique est traitée de manière spécifique par l'OS 2.6.

Cet objectif s'appuie sur deux typologies d'actions : le soutien aux réseaux d'accompagnement dans l'ESS et le soutien aux projets de création ou reprise d'entreprise de l'ESS. Un indicateur de réalisation fixe un minimum de 750 structures ESS accompagnées.

Il s'adresse à toute structure s'inscrivant dans le champ de l'ESS et dont le projet vise, de manière directe ou indirecte, la création d'emplois ou d'activités. Ce dernier point est un élément essentiel qui détermine l'éligibilité du projet au financement FSE du PO Aquitaine.

Les projets financés peuvent donc être très hétérogènes dans leur contenu mais ont tous pour point commun d'accroître ou pérenniser l'emploi dans le champ de l'ESS. L'accompagnement à la création d'activité, notamment dans le champ de l'ESS, fait l'objet d'une ligne de partage définie avec l'Etat au niveau régional. Les projets s'inscrivant dans ce champ sont financés par le PO régional FSE par souci de complémentarité avec le FEDER qui soutient la création d'activité dans ses typologies d'actions connues depuis la période précédente de programmation.

Ces orientations formulées en 2014 lors de la rédaction du PO ont été réaffirmées en 2016 à l'occasion du vote du SRDEII de la Région Nouvelle Aquitaine. Elles ont été déclinées en un règlement d'intervention des aides à l'ESS et l'IAE (règlement adopté en février 2017) et avec pour l'Innovation sociale un appel à manifestation d'intérêt de soutien à l'expérimentation de projets socialement innovants.

L'Europe et la Nouvelle Aquitaine soutiennent ainsi ensemble l'emploi et le développement d'activité économique dans l'ESS.

A noter que le secteur de l'insertion par l'activité économique est soutenu par le programme opérationnel FSE national. Il n'est pas traité dans le PO FEDER-FSE régional.

Financement

Le PO FEDER FSE d'un montant global de 424 M€ hors assistance technique, a affecté 87 M € à l'axe 2 dédié à soutenir l'insertion professionnelle, via notamment la création d'activité et d'emploi.

L'OS 2.6, qui vise exclusivement le secteur de l'économie sociale et solidaire, bénéficie, à ce jour, d'une enveloppe de 9,5 M€.

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE

Cap Amorçage / AMPLI

Présentation:

Cap'Amorçage est un dispositif régional de financement européen simplifié (anciennes mesures 10b puis 423) destiné à appuyer la création d'activité et l'emploi dans le champ de l'ESS.

Il s'adresse particulièrement aux petites structures qui ne font pas appel aux financements européens faute de moyens humains et matériels. Après avoir été copiloté par la Région et Aquitaine Active entre 2014 et 2017, le dispositif sera étendu à l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine et entièrement porté par le conseil régional suite à l'harmonisation du règlement d'intervention de la Région, dans un objectif d'équité territoriale.

Le dispositif Cap'Amorçage devient le dispositif AMPLI (Appui aux Micros Projets Locaux Innovants) à partir de janvier 2018.

Objectifs :

Financer la phase d'amorçage de la nouvelle activité créée ; favoriser le développement et la pérennité des structures ; soutenir la création d'emplois (minimum 0,5 ETP).

Bénéficiaires :

- Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, créatrices d'une nouvelle activité économique, porteuse d'utilité sociale et d'emplois sur leur territoire
- Entreprises en création ou en développement, porteuses d'un nouveau projet (développement d'une nouvelle activité économique créatrice d'emplois).

Il cible prioritairement les entreprises de moins de 5 salariés, primo-demandeuses d'une aide au titre du FSE.

Habitats des Possibles, association qui propose aux retraités une offre innovante d'habitat partagé et accompagné au coeur des villages, a par exemple été accompagné par ce dispositif.

Modalités :

Subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000€ (provenant du FSE pour l'ancienne région ex-Aquitaine et des fonds régionaux pour les deux autres anciennes régions). 35 projets seront accompagnés chaque année.

A partir de 2018 , au total 700 000 € par an sont alloués à ces projets sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

CONTACT

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
14 rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX Cedex

Jacques Le Priol, directeur mission ESS, jacques.le-priol@nouvelle-aquitaine.fr
Marine Gueroult, cheffe de service ESS-Sud, marine.gueroult@nouvelle-aquitaine.fr
Tahar Mezhoud, Chef de Service ESS - Nord, t.mezhoud@nouvelle-aquitaine.fr
Europe en Nouvelle Aquitaine : www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

Conseil régional Occitanie

/ Languedoc Roussillon

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PO Languedoc Roussillon

Le PO comprend 10 axes dont :

- Axe 1 : investir durablement dans la croissance intelligente (recherche, innovation, esprit d'entreprise, croissance externe de PME)
- Axe 3 : encourager la transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, infrastructures publiques, transport durable)
- Axe 4 : préserver et valoriser le territoire et ses ressources au profit d'une croissance durable (changement climatique, utilisation rationnelle des ressources)
- Axe 5 : favoriser une approche urbaine intégrée (décarbonisation dans bâtiments publics et logement, mobilité urbaine, inclusion sociale)
- Axe 6 : promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (emploi durable, emploi indépendant)
- Axe 7 : accompagner la création et la reprise d'activités par le développement des compétences.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

L'économie sociale et solidaire est bien implantée en Languedoc Roussillon, positionnant la région au quatrième rang national pour son poids dans l'emploi privé (12 % des emplois de la région). L'innovation dans l'entrepreneuriat social est une priorité régionale qui se traduit par la mise en place d'outils novateurs et performants en matière d'accompagnement à la création de l'ESS.

L'objectif thématique 3 de l'axe prioritaire 1 « améliorer la compétitivité des PME », entend favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'application économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises y compris par le biais des pépinières d'entreprises.

Ainsi, le programme opérationnel se propose de soutenir l'accompagnement et le suivi des entreprises jusqu'à 5 ans dans le cadre du parcours de croissance s'appuyant notamment sur le réseau régional SYNERSUD qui fédère les structures d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes en Région Occitanie.

Par ailleurs, le plan « Entreprendre Occitanie » a permis l'accompagnement individualisé de plus de 17 000 porteurs de projets sur les thématiques de la création, transmission et reprise d'activité.

Le FSE, notamment dans l'axe 7, porte également une attention particulière à l'économie sociale et solidaire. L'intervention du FSE est ciblée sur deux objectifs : lutter contre le chômage et accompagner le développement économique de la région par de meilleures performances en termes de création/reprises d'entreprises en s'attachant notamment à favoriser le développement de l'ESS qui, compte tenu de ses caractéristiques particulières (capacité d'innovation intéressante) et de son importance dans la région, nécessite un traitement adapté.

Financement

Au 30 juin 2017, 17 millions d'euros ont été programmés au titre du FSE soit 19 % de l'enveloppe disponible et 93,4 millions au titre du FEDER (31% du montant maqueté dans le PO).

Foster TPE/PME

Il s'agit d'un dispositif innovant de financement lancé en février 2017 par le Conseil régional Occitanie et par le Fonds européen d'investissement (FEI).

Cet outil d'appui au financement des entreprises est à destination des TPE, des PME et des exploitations agricoles et forestières sur la région Occitanie, est doté de 113 M€ (ce fonds est réparti entre quatre enveloppes FEDER et FEADER du Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) sur 2017 et 2018 et devrait engendrer un effet levier de 700 M€.

Ce dispositif fonctionne sur la base de prêts aux entreprises innovantes, de garanties d'emprunts bancaires, et de dispositifs de renforcement en fonds propres afin d'assurer le développement et la croissance, et ainsi que de renforcer l'attractivité et accompagner l'emploi en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Dispositif d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs

Des structures labellisées sont mandatées pour assurer l'accompagnement à l'installation, à la création/reprise d'entreprises en agriculture sur le territoire. Elles bénéficient à ce titre d'un financement complémentaire du FSE.

La Région attribue ainsi une subvention de 19 400 € à Terres Vivantes, permettant de mobiliser 33 400 € de FSE.

Dispositif d'aides à la compétitivité des entreprises agro-alimentaires

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accompagne 24 projets stratégiques d'entreprises de transformation et commercialisation de produits agricoles (agrofilières) et agroalimentaire sur l'ensemble du territoire. Dans l'Hérault, elle accompagne :

- la SCA Huilerie Coopérative Interdépartementale de Clermont-L'Hérault pour le réaménagement de sa salle propre et l'acquisition d'équipements, pour un montant de 18 000€ d'aide Région et 31 000€ de FEADER.
- la SAS Faste « Le mas des confitures » pour l'aménagement de son bâtiment et les équipements de stockage-conditionnement pour un montant d'aide Région de 9 000 € et FEADER de 16 000 €.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Projets cofinancés par le FSE au titre de l'axe 07 - Accompagnement de publics fragilisés en vue de la création d'activité. ACTIV'ASSO 2

Axe 7 OS 17 : initiatives favorisant la mise en place de programmes globaux d'accompagnement individuel et/ou collectif et les programmes de formation pour les candidats à la création, la reprise ou la transmission d'entreprise.

Les objectifs du projet sont :

- Repérer, diagnostiquer et accompagner les porteurs de projet associatifs à fort potentiel économique et à visée de créations d'emplois, afin de renforcer leur modèle économique et la pérennité de leur activité.
- Création d'activité et/ou d'emploi durables par des porteurs de projet ayant choisi la forme associative pour la réalisation de leur projet.
- Renforcer la pérennité de l'activité et des emplois créés, par un accompagnement et la mise en œuvre d'outils adaptés.

Le projet cible les porteurs de projet associatifs identifiés selon des critères précis (motivations, emplois potentiels, ressources propres, avancement du projet, utilité sociale et impact territorial du projet à l'issue d'une phase de repérage).

VIASSO Languedoc Roussillon est chef de file pour l'opération. Cinq points d'appui à la Vie associative (PAVA) répartis sur le territoire participent à l'opération. Chaque PAVA constitue un lieu d'accueil, d'accompagnement et de formation pour la création d'activité et/ou d'emplois durables par des porteurs de projet ayant choisi la forme associative pour la réalisation de leur projet.

Coût total du projet : 59 905 € ; Montant FSE : 35 943 € (60%) ; Montant Région : 19 182 €.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PO Midi Pyrénées

- Axe 1 : Stimuler l'innovation
- Axe 2 : Soutenir la compétitivité des entreprises
- Axe 3 : Réduire la fracture et favoriser la transition numérique en Midi-Pyrénées
- Axe 4 : Favoriser l'employabilité des midi-pyrénéens en garantissant un enseignement supérieur accessible et de qualité
- Axe 5 : Favoriser l'accès des publics à un emploi durable par la formation et l'accompagnement

- Axe 6 : Accroître l'insertion professionnelle des jeunes de la Haute-Garonne de moins de 26 ans, qui ne travaillent pas, ne font pas d'études, ou ne suivent pas de formation (NEET)
- Axe 7 : Accroître le nombre de demandeurs d'emplois bénéficiant d'un accompagnement à la création d'activités.
- Axe 8 : Contribuer à la transition énergétique.
- Axe 9 : Contribuer à la transition écologique, préservation de la biodiversité.
- Axe 10 : Renforcer la cohésion territoriale en faveur des quartiers défavorisés.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE P.O

Le thème se retrouve dans l'Axe 2 :

- Investissement prioritaire 3a : « Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises » Actions éligibles : « Soutien aux dynamiques collectives et structures d'accompagnement à la création, transmission reprise d'entreprises (industrie, artisanat, tourisme, économie sociale et solidaire) ».
- Investissement prioritaire 3d : « Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation ». Cet investissement prioritaire vise notamment à « Structurer l'offre touristique dans une dynamique de développement durable et l'économie de proximité (économie sociale et solidaire, artisanat, commerce et circuits courts) ».

Entrepreneuriat social

Sur l'ensemble du territoire, il s'agit de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et de proposer un accompagnement technique à la création/maintien d'entreprises et une expertise financière favorisant l'accès à la finance solidaire. L'accompagnement de ce secteur est une source de création d'emplois non-délocalisables, favorisant l'inclusion sociale de publics en difficulté.

A ce titre un soutien spécifique est apporté aux structures régionales ou regroupées en Union Régionale hors chambres consulaires :

- d'accompagnement à la création d'entreprise pour des publics en difficultés (structure conseil appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, couveuse, coopérative d'activité et d'emploi,
- d'expertise financière de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce soutien est mentionné dans l'Axe 7, investissement prioritaire 8a : l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes. Actions éligibles : l'aide à la création d'entreprise, l'expertise réalisée par des structures de l'ESS permettant l'accès aux outils financiers solidaires aux projets de TPE et entreprises solidaires (micro-crédit, garantie bancaire, prêt participatif ...).

Coopération

Groupement européen de coopération territoriale (GECT) : Les quatre Régions membres de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Catalogne et Iles Baléares) partagent la volonté d'encourager des actions euro-régionales, en inscrivant l'éligibilité des structures européennes de coopération territoriale, telles que les Groupements européens de coopération territoriale (GECT). Dans ce cadre, le GECT de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée pourra développer dans le cadre du PO des actions à caractère euro-régional, qui se dérouleront majoritairement sur le territoire de Midi-Pyrénées, afin de contribuer aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Financement

Au 30 juin 2017, La région Midi Pyrénées a programmé 36,5M€ de FSE et 160M€ de fonds FEDER. Elle dispose par ailleurs d'une enveloppe de fonds européens dédiée à l'ESS de 7M€ sur la programmation, soit près d'1M€ par an. Entre 12 et 15 structures ont été financées en 2015 pour des projets allant de 60 000 à 200 000 € de FSE.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Programme opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne - Accompagnement à la création d'activité en coopérative d'activité et d'emploi

Ozon est une CAE qui permet, par un projet d'entrepreneuriat coopératif et l'émergence de la figure de l'Entrepreneur Salarié, de recréer de l'entreprise là où il n'y en a plus.

Le projet cofinancé consiste à accompagner 75 entrepreneurs dans la mise en place et le développement de leur activité sur les départements du Tarn et Garonne, du Lot et ponctuellement des départements limitrophes.

Il s'agit de permettre à chaque entrepreneur de tester la viabilité de son projet en acquérant les bases méthodologiques de la démarche de création.

Il s'agit aussi de permettre à l'entrepreneur de s'intégrer dans le cadre coopératif proposé et d'impulser les collaborations professionnelles internes et éventuellement au niveau régional. Le parcours se divise en 4 étapes :

1. Accueil : animation de réunions d'information collective et 1er rendez-vous diagnostic
2. Contrat d'objectif ; diagnostic et préparation
3. CAPE : mise en place
4. Contrat entrepreneur salarié : lancement et développement

Durée du projet : 12 mois.

Montant total du projet : 128 053 € ; Montant FSE : 44 053 € (34 %) ; Montant Région : 44 000 (34 %)

Programme opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne - Accompagnement à la création d'activité par la coopérative d'activité et d'emploi Regate

Regate est une structure d'accompagnement à la création et à la consolidation d'entreprise par des personnes en difficulté professionnelle et/ou sociale. De par son action, elle est reconnue comme une entreprise d'utilité sociale et solidaire de Service d'Intérêt Economique Général approuvé par le Conseil Régional Midi Pyrénées.

Les objectifs de l'action sont de permettre aux bénéficiaires :

- d'avoir un cadre juridique, social et fiscal leur permettant de se concentrer sur le développement de leur projet,
- d'être accompagnés en leur proposant un parcours d'accompagnement individualisé afin qu'ils acquièrent les outils et compétences nécessaires pour tester en grandeur réelle leur projet et sa viabilité économique,
- d'évaluer régulièrement leurs compétences entrepreneuriales et de définir un plan de formation leur permettant de les enrichir
- d'avoir une assurance adaptée aux risques liés à son activité.

L'action permet de proposer aux bénéficiaires un parcours spécifique en CAE de 24 mois durant lequel il bénéficiera de RDV individuels et de rencontres et ateliers collectifs.

Public ciblé : demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux orientés vers la coopérative.

Montant total : 127 240 € ; Montant UE : 52 000 € (41 %) ; Montant région : 49 000 € (38 %).

CONTACT

Préfecture de la région Midi-Pyrénées -
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)
Mission Europe - Pascale Jové
pascale.jove@occitanie.gouv.fr
www.europe-en-occitanie.eu

Conseil régional Occitanie -
Direction de l'Economie et de l'Innovation -
Service Economie Sociale et Solidaire
Responsable de Service Déléguée Innovation Sociale -
Catherine Monnier
catherine.monnier@laregion.fr / www.laregion.fr
22, boulevard du Maréchal-Juin / 31406 Toulouse Cedex 9

Europe en Occitanie : www.occitanie-europe.eu

Édition

Cette publication est éditée par le RTES, en partenariat avec l'Avisé.

www.rtes.fr

www.avise.org

Direction de la publication : Christiane Bouchart.

Comité de rédaction :

Anne-Laure Federici, Cyril Kretzschmar, Chloé Sécher (RTES) & Solène Jourdain (Avisé).

Conception graphique et maquette:

Martin Besnier.

Crédits photos et illustrations

RTES, Avisé, Commission Européenne

Imprimeur

ESAT Imprim'Services

Imprimé sur papier recyclé Cyclus Print certifié FSC®.

Dépôt légal

Janvier 2018

DOCUMENT PROVISOIRE

Version présentée lors du colloque
« Europe & ESS : l'heure est venue ! »
le 12 janvier 2018 à Lille